

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES GESTION

Département des Sciences Economiques

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques**

Option : Economie Appliquée et Ingénierie Financière

Thème

Analyse de la crise de la dette souveraine européenne et son impact sur l'économie algérienne

Réalisé par :

- BENAROUR Fayçal
- FOUJIL Sofiane

Encadré par :

M^{me} OUALI Nadja

Promotion 2013-2014

Remerciements

Nos profonds remerciements sont adressés à tous ceux qui nous ont aidés et encouragés.

Nous tenons à remercier particulièrement Mme OUALI Nadja, notre promotrice, pour ses conseils, sa disponibilité, son aide et ses enseignements si précieux.

Nos plus vifs remerciements à tous ceux qui nous ont prêté main forte et contribué à la réalisation de ce travail, et que nous n'avons pas pu désigner nommément, qu'ils sachent que nous ne les avons pas oubliés et que nous les remercions de tout cœur.

Nous remercions également les membres du jury pour l'honneur qu'ils nous font d'accepter de juger ce travail.

Dédicace

*Je dédie ce travail à : mes parents, toutes
ma famille et tous mes amis (es).*

Sofiane

Dédicace

*C'est avec un immense plaisir que je
dédie ce travail à : mes parents, toute ma
famille et tous mes amis (es).*

Fayçal

INTRODUCTION GENERALE

Le système financier mondial traverse, depuis l'été 2007, une crise d'une ampleur sans précédent. Cette crise a été évolutive : tout d'abord financière, elle s'est muée en crise économique puis en crise de la dette souveraine qui affecte notamment la zone euro.

Historiquement, l'ampleur des crises économiques s'explique à la fois par les circonstances particulières à l'origine de leur déclenchement et les réponses apportées par les autorités publiques en matière de politiques financière et macroéconomique. La plupart des gouvernements et des banques centrales des pays concernés ont, à cet égard, cherché, dans un premier temps, à soutenir leur secteur bancaire et à restaurer le fonctionnement normal des marchés puis, dans un second temps, à mettre en œuvre des politiques de soutien à l'activité économique par des politiques de relance budgétaire et d'assouplissement monétaire.

Le ralentissement économique, le jeu des stabilisateurs automatiques et les politiques de soutien au système financier et de relance budgétaire ont contribué à creuser les déficits et à accroître un endettement public déjà conséquent dans un certain nombre d'États. Ils ont également été à l'origine d'un transfert de risques du secteur bancaire vers les États. Cette forte dégradation des finances publiques s'est accompagnée d'interrogations croissantes sur la soutenabilité de la dette publique.

La crise de la dette souveraine a débuté en Grèce où l'économie est affectée par un grand déséquilibre et où les chiffres budgétaires étaient cachés. Ensuite, elle a touché l'économie irlandaise qui était auparavant l'une des premières économies de la zone Euro qui a connu un investissement étranger très élevé profitant d'une main d'œuvre efficace et d'une fiscalité attractive. Elle a affecté le système bancaire local qui a contribué largement à financer plusieurs projets de construction au sein du pays.

Après l'Irlande, elle a attaqué l'économie portugaise et a fini par toucher l'Espagne dont l'économie était tournée vers le secteur immobilier. Il est à rappeler que l'Espagne n'a pas profité de sa participation à la zone euro et du taux d'intérêt faible facilitant son endettement. Cependant, l'importance du secteur immobilier dans l'économie, qui s'est traduite par une offre de construction qui dépasse la demande, a favorisé l'éclatement de la crise.

Donc, la crise de la dette publique trouve son origine dans l'accumulation des déséquilibres économiques où les Etats de la zone euro sont surendettés.

Cette dernière a des effets sur les partenaires de l'Union Européenne, parmi eux l'Algérie qui est traditionnellement l'un des principaux partenaires commerciaux de l'Europe, en raison de la proximité géographique et de certains liens historiques, ce qui laisse supposer qu'il pourrait y avoir un impact négatif sur notre économie à la suite d'un choc provenant d'Europe.

De ce fait, les préoccupations de notre étude consistent à définir les origines du déclenchement de la crise de la dette souveraine, ses conséquences, ainsi que l'évolution des échanges commerciaux entre l'Algérie et l'union européenne. C'est dans ce contexte que notre travail se fixe l'objectif de montrer l'importance et les effets de la crise de la dette souveraine européenne sur l'Algérie, et nous pousse à poser la question suivante : **«Qu'est ce qui explique la crise de la dette souveraine européenne et quelle est son impact sur l'économie algérienne ? »**

A travers cette question principale, découlent les questions suivantes :

- Quelle est la relation entre la crise des subprimes et la crise de la dette souveraine ?
- Quelles sont les causes et les conséquences de cette crise ?
- Quel est l'effet de cette crise sur l'économie algérienne ?

Pour répondre aux questions posées, notre travail se divise en trois chapitres :

- Dans le premier chapitre, nous allons procéder à une étude théorique d'une manière générale concernant la crise de la dette souveraine.
- Dans le deuxième chapitre, nous allons étudier les causes et les conséquences communes, et spécifiques concernant certains pays de la zone euro.
- Enfin, le troisième et dernier chapitre évoquera les relations entre l'Algérie et l'Union européennes, nous essayerons d'analyser les effets de la crise de la dette souveraine sur l'économie algérienne.

Introduction

La crise financière de 2007-2009, s'est déclenchée dans un premier temps dans l'industrie financière nord-américaine, avec l'éclatement de la bulle des subprimes entraînant une crise immobilière, financière puis bancaire, avant de se transformer rapidement en une véritable crise économique et sociale à l'échelle mondiale. Elle a été d'une ampleur sans précédent depuis celle du jeudi noir de 1929.

La mondialisation, la globalisation financière et l'interdépendance des économies ont favorisé la propagation de la crise financière pour toucher d'abord les pays développés, puis les pays émergents depuis le problème a culminé en une crise de la dette publique qui a commencé en 2009 et qui a pris une proportion médiatique en 2010, du fait que la dette souveraine de certains parmi les principaux pays du monde a explosé, faisant courir à ces pays le risque de défaut de paiement.

En Europe, le début de cette crise a commencé avec l'effondrement du système bancaire Islandais en 2008 et s'est étendue à certains pays européens, dont principalement la Grèce, l'Irlande, l'Espagne et le Portugal en 2009.

Face à ces circonstances, de nombreux pays ont bien réagi à la crise économique et aux risques liés à la dette souveraine que court l'Europe.

Dans ce chapitre nous allons donner quelques généralités concernant la crise des subprimes et la crise de la dette souveraine.

SECTION 1 : Définitions et concepts liés aux deux crises

Cette première section a pour objectif de retracer la crise financière aux multiples facettes qui a éclaté en 2007, expliciter les mécanismes entourant la dette souveraine, et ce, afin d'essayer de faire le lien entre celle-ci et celle des subprimes.

1.1. Définition de la crise financière de 2007 (Crise des subprimes)

La crise financière de 2007 est une crise systémique. En effet, il a défini la crise systémique comme étant « une crise financière qui affecte le bon fonctionnement de l'ensemble des systèmes financiers. Par ailleurs, elle survient lorsque les difficultés d'un nombre significatif de banques se propagent à l'ensemble des banques soit du fait de leurs

interdépendance provenant de leurs engagements financiers réciproques, soit du fait d'une crise de confiance généralisée »¹

La crise des subprimes est définie comme étant la plus grave crise financière et économique depuis la crise de 1929. Elle est née en août 2007, quand les banques centrales ont dû intervenir pour injecter des liquidités dans le système bancaire. Mais son origine remonte à l'éclatement de la bulle Internet à la fin 2000. La FED (Réserve fédérale des Etats unis) baisse les taux d'intérêt d'une manière excessive en seulement quelques mois. Il fallait faire redémarrer l'économie après l'explosion de la bulle financière technologique. Le 11 septembre 2001, l'attaque terroriste des tours de New York portait un second coup à l'économie américaine. « Pour prévenir les perturbations dont l'économie risquait d'être victime, la FED a continué à baisser le taux d'intérêt qui est arrivé à 1% en juillet 2003, le plus bas depuis un demi-siècle. Ce qui signifie que pendant plus de deux ans, le taux d'intérêt réel, c'est-à-dire, corrigé de l'inflation a été négatif »²

La conséquence immédiate de ce crédit bon marché a été le développement d'une bulle immobilière. Après l'éclatement de la bulle technologique, l'investisseur individuel a suivi le mouvement général et s'est précipité sur l'immobilier. La croissance est donc repartie, mais au prix d'une envolée de certains actifs, gonflés par l'argent emprunté à bon compte.

En 2006, la FED a augmenté son taux directeur de 1% à 5% afin de réduire les pressions inflationnistes grandissantes³. Les banques commerciales répercutent, à leur tour, cette augmentation sur le taux d'intérêt accordé aux ménages, qui a fait que les ménages américains les plus fragiles ne sont plus en mesure d'assurer la charge de leurs dettes, ainsi un nombre croissant d'entre eux choisit de se défaire de leur toit. Saisis puis mis en vente par les établissements de crédit, entraînant une augmentation de l'offre sur le marché immobilier, et faisant donc d'avantage baisser les prix et par conséquence la bulle éclate.

¹Fried. M. (2008), « de la crise des subprimes à la crise financière », les Cahiers Lasaires, N°35, Avril.

²SERGE Demoulin ; « 2000-2011... de la bulle internet à la crise des subprimes » ; le 12 janvier 2011 : <http://www.crise-finance.com/2000-2010-de-la-bulle-internet-a-la-crise-des-subprimes/>

³DJOSSOU Aristide, « CRISE ECONOMIQUE ET ORTHODOXIE BUDGETAIRE : LE BENIN A LA CROISEE DES CHEMINS », Décembre 2010,P.3.

1.2. Définition de la dette souveraine

La dette souveraine est une dette publique, elle représente les emprunts de l'Etat sur le marché financier, elle se crée lorsque la banque centrale émet des obligations pour acquérir des liquidités afin de financer les activités de l'Etat⁴. La crise de la dette souveraine est représentée par un processus dérégulateur déclenché par des déséquilibres financiers. Depuis 2010, la défaillance de la dette grecque a affecté les seize pays de l'UE qui adoptent l'euro comme monnaie unique.

Elle se décompose entre dette domestique (si les créanciers sont des résidents) et dette extérieure (si les créanciers sont des non-résidents). Elle prend la forme d'obligations vendues par un État à des investisseurs pour financer sa dette. On parle alors de « marché primaire ». La période d'émission peut varier de quelques mois à 50 ans. Les échanges qui ont alors lieu appartiennent au marché secondaire. Quand on pense qu'un État est apte à rembourser la valeur de la dette sur une longue période, les investisseurs sont nombreux. En revanche, s'il existe des doutes sur la solvabilité d'un État, la confiance est rompue : les investisseurs se font plus rares, le taux d'intérêt augmente et la valeur des obligations baisse. Les banques sont en général les acteurs qui détiennent le plus de dettes souveraines des États, car jusqu'à la crise celles-ci étaient considérées comme un actif sûr.

1.2.1. Définition de la dette publique

Plusieurs définitions sont mises en évidence, parmi elles :

Selon GILBERTA et ALL « La dette publique d'un pays est le total des dettes de l'État, des collectivités territoriales et des organismes publiques (Sécurité sociale...) d'un pays envers les banques, entreprises ou autres États »⁵

« La dette publique est la somme des engagements financiers dus par un Etat, par les collectivités publiques et par les organismes directement rattachés à l'Etat. La dette publique apparait, dès lors que le financement d'une charge budgétaire ne peut pas être assuré par une recette correspondante. Les dettes publiques sont donc l'accumulation sur une longue période des déficits publics (annuel). Chaque année, la somme totale des dépenses inscrites au budget

⁴ ARTUS (P) et GRAVET (I), « La crise de l'euro: comprendre les causes en sortir par de nouvelles institutions », ARMAND COLIN, Paris, 2012, P178.

⁵GILBERTA et all, « dictionnaire économie : analyse, Auteurs, Institutions, politiques économiques », 2ème Edition, DALLOZ, 2002, p124.

est supérieure à celle des recettes». ⁶ Une définition relativement ancienne de la dette publique est celle proposée par le dictionnaire des finances [1899] : « la dette publique est l'ensemble des obligations que l'Etat a contracté envers ses créanciers ». ⁷ Le traité sur l'UE définit précisément la dette publique comme l'ensemble des dettes des administrations publiques au sens des comptes nationaux : l'Etat, les administrations publiques, locales et les administrations de sécurité sociale. La dette publique peut être : interne, et correspondre dans ce cas aux emprunts auprès des particuliers, des entreprises et du système bancaire, ou externe, et correspondre aux emprunts auprès des organismes financiers internationaux (FMI, Etats étrangers).

La dette publique n'est donc pas la dette du pays, entreprise et ménages, mais seulement celles de l'ensemble des administrations publiques.

1.2.2. Origine de la crise de la dette souveraine :

La crise de la dette dans la zone euro désigne une suite d'événements financiers qui affectent, depuis le début de l'année 2010, les économies de 17 États membres de l'Union européenne, dont la monnaie de référence est l'euro, dans le sillage de la crise financière de 2007-2010.

Le premier événement est relevé en 2010, avec la crise de la dette grecque, provoquée par la mise en lumière de celle-ci, ainsi que de son important et constant déficit public. Elle s'étend à l'automne 2010 avec la crise de la dette publique de l'Irlande, provoquée par le sauvetage des banques nationales rendu nécessaire par les excès antérieurs de la dette privée. Durant l'été 2011, une tempête boursière survient, en partie à cause de la crise de la dette publique grecque.

Pour la première fois depuis 2007 et pour l'ensemble des comptes publics de la zone Euro, la dette baisse lors de l'année 2013, annonçant une sortie de crise ⁸

⁶<http://www.trader-finance.fr/lexique-finance/definition-lettre-D/Dette-publique.html> (consulter le 19 janvier 2014).

⁷AJLIWisseem. La gestion de la dette publique selon les approches économique, institutionnelle et financière application à une petite économie en développement : la Tunisie. Thèse de doctorat en sciences économiques Paris : Université Paris IX Dauphine, 2007, p.15.

⁸http://www.lesechos.fr/22/01/2014/lesechos.fr/0203260639691_la-dette-publique-de-la-zone-euro-recule-pour-la-premiere-fois-depuis-2007.htm consulté le 10 mars 2014

1.3. Définition du déficit public

Le déficit public désigne la situation dans laquelle les recettes de l'ensemble des administrations publiques ne couvrent pas leurs dépenses au cours d'une année.⁹ L'existence de ce déficit implique une caractérisation qui permet l'analyse de l'évolution de ce dernier, les causes, les conséquences et les stratégies de financement permettant le bouclage de la réalisation des activités financières publiques. Dans le cadre de l'Union européenne, le déficit public est le besoin de financement de toutes les administrations publiques (administration centrale, administrations locales et les administrations de sécurité sociale). Nous pouvons distinguer : Un déficit public conjoncturel, lié aux évolutions de la situation économique (la crise économique entraînant d'un côté, une baisse des recettes en raison du développement du chômage et des baisses de bénéfices des entreprises et d'un autre côté, une hausse des dépenses sociales ce qui creuse le déficit) et un déficit structurel, lié aux décisions de politique économique (baisse des impôts, politique d'investissement public). Aussi, nous parlons d'un déficit primaire, qui ne tient pas compte des charges d'intérêt liées au remboursement de la dette publique ni des revenus d'actifs financiers reçus.

1.4. Soutenabilité de la dette publique

En économie, le terme soutenabilité s'applique surtout à la dette publique, s'intéressant à la cohérence de la pratique budgétaire des Etats. La soutenabilité de la dette correspond à la situation d'un Etat dont la solvabilité (capacité à faire face à ses engagements) est garantie sans qu'il lui soit nécessaire d'ajuster dans le futur sa politique budgétaire. Ainsi une politique budgétaire est dite soutenable si elle ne conduit pas à un niveau de dette publique qui, sans ajustement fiscal majeur, ne pourrait être remboursée par des excédents budgétaires dans le futur.¹⁰

La soutenabilité de la dette publique est acquise dès lors que la valeur actualisée des surplus budgétaires futurs anticipés permet à terme le remboursement de la dette publique initiale. Une arithmétique simple de la dette (dette publique/PIB) empêchant l'apparition de tout effet « boule de neige » montre aisément le rôle essentiel de deux variables : taux de croissance de l'économie et taux d'intérêt. Si le taux de croissance est supérieur au taux d'intérêt, la condition de soutenabilité est remplie (ce qui n'implique ni un remboursement

⁹ GILBERT A et al, « dictionnaire économie : analyse, Auteurs, Institutions, politiques économiques », 2ème Edition, DALLOZ, 2002, p112

¹⁰<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Soutenabilite.htm> consulté le 09 Mars 2014.

nécessaire, ni une stabilisation de la dette à un niveau fini). Si le taux de croissance est inférieur au taux d'intérêt, la soutenabilité n'est pas assurée à moins que n'existe dans l'économie un excédent primaire d'équilibre (égal au produit du taux d'endettement stable par l'écart entre le taux d'intérêt réel et le taux de croissance réel) permettant de parvenir à une stabilité de la dette¹¹

1.5. Agence de notation

L'agence de notation est une société dont la mission est de noter les sociétés, les banques ou des investisseurs émettant des titres de dettes. Elle note la solvabilité de l'émetteur, la capacité de l'entreprise à rembourser l'ensemble de ses dettes à leurs échéances. Chaque émetteur reçoit une notation. La demande pouvant provenir de l'émetteur ou non.

L'émetteur est souvent à l'origine lorsqu'il sait que sa notation sera bonne. Ainsi, il pourra emprunter à un taux faible. Plus la notation est basse, plus les investisseurs sont en droit de demander une rentabilité importante du fait du risque supplémentaire. En d'autres termes, plus la notation de l'émetteur est élevée, plus son risque de faillite est faible dans les années à venir. Par exemple, un émetteur ayant la notation AAA ou aaa, la notation la plus haute, ne fait faillite dans l'année que dans 0,05 % des cas. Cela arrive néanmoins, comme cela a été le cas avec Vivendi Universel qui, deux semaines après avoir reçu la notation AAA, faisait faillite. A ce jour, les plus grandes agences de notation sont Standard & Poors', Moody's, Fitch dont leur siège social se trouvent aux Etats-Unis. Leurs notations s'étalent de l'AAA au D. Il existe dix notations, placées selon le classement donné par le tableau suivant accompagné de leurs significations.

¹¹ GILBERTA et al, « dictionnaire économie : analyse, Auteurs, Institutions, politiques économiques », 2ème Edition. Paris : DALLOZ, 2002, p126.

Tableau n°1 : Des notes de notations à long terme selon les trois agences de notation

Classement	Notations	Signification
1	AA	Sécurité maximale, meilleur qualité
2	AA +, AA, AA -	Qualité haute ou bonne
3	A +, A	Qualité moyenne
4	A -, BBB +, BBB, BBB -	Qualité moyenne inférieure
5	BB +, BB, BB -	Spéculatif
6	B +, B, B -	Hautement spéculatif
7	CCC	Mauvaise condition
8	CC	Extrêmement spéculatif
9	C	Avis de mise en faillite
10	DDD, DD, D	Défaut de paiement sur les obligations

Source : <https://www.banque-france.fr/> « comprendre la crise souveraine », documents et débats N°4, Mai 2012.

Un investissement est jugé spéculatif lorsqu'il s'adosse à un titre de dette émis par une entreprise notée BB ou moins. De manière générale, même s'il existe des différences de notations entre les agences, du AAA au A, les investissements sont sécurisés, du BBB au B, ils sont considérés comme spéculatifs, du CCC au C, l'entreprise est en risque de défaut, et enfin du DDD au D, l'entreprise est au bord de la faillite ou l'est même déjà¹².

1.6. Le phénomène de contagion

De manière générale, on parle de contagion lorsque l'instabilité sur un marché ou une institution se propage à un ou plusieurs autres marchés ou institutions. Cette définition s'appuie sur deux idées.

Premièrement, l'instabilité ne se propagerait normalement pas s'il n'y avait pas de choc initial.

¹² Notes de notations à long terme selon les trois agences de notation tiré du site : <http://> définition. Actu finance. Fr/agence- de-notation-140, consulter le : 08 mars 2014.

Deuxièmement, la transmission de l'instabilité initiale dépasse ce que l'on pourrait attendre des interactions normales entre les marchés ou les intermédiaires, par exemple en termes de rapidité, de vigueur ou de portée.

L'élaboration de la politique publique doit impérativement tenir compte du phénomène de contagion, notamment parce que celui-ci constitue généralement une externalité, au sens économique du terme. Les actions de l'agent économique A ont un impact négatif sur la situation de l'agent économique B. Ces effets sont externes à A, mais B ne peut pas contraindre A à en supporter le coût. Par conséquent, le mécanisme de prix ne résoudra pas le problème. Il y a donc un dysfonctionnement du marché auquel la politique publique doit tenter de remédier.

Sur les marchés financiers en particulier, où de nombreux agents interagissent fréquemment, il est difficile pour les agents économiques de négocier ensemble une solution contractuelle au problème d'externalité, en plein cœur d'une crise financière, ce sera sans aucun doute impossible. La contagion telle que nous venons de la définir se distingue, en principe, des autres formes d'instabilité systémique, notamment des déséquilibres généralisés et des chocs agrégés qui causent des défaillances. Mais si les déséquilibres ou les chocs agrégés fragilisent déjà le système, alors, les différents canaux de transmission peuvent interagir et la contagion risque de devenir beaucoup plus puissante qu'en l'absence de ces vulnérabilités supplémentaires.

On pourrait à juste titre affirmer que l'un des problèmes inhérents à la littérature existante est la difficulté à déceler empiriquement la présence de formes de contagion pures. Ce n'est pas surprenant, car beaucoup de facteurs peuvent être à l'origine de ces problèmes et il est très difficile de les prendre en compte tous.

C'est pourquoi les services de la BCE ont conçu et utilisent un ensemble d'outils analytiques sophistiqués pour évaluer les risques de contagion. Cependant, ces outils se heurtent souvent au même problème d'identification que la littérature antérieure.

SECTION 2 : Lien entre crise des subprimes et crise de la dette souveraine

Nous essayerons de faire lien entre la crise des subprimes et la crise de la dette souveraine. Nous distinguons cinq phases majeures dans la chronologie de la crise financière actuelle. Leurs enchaînements sont rapides et contribuent à la contamination du malaise financier à l'économie réelle.

2.1. Crise des subprimes

La première phase dite de « crise des subprimes » provoque l'effondrement des portefeuilles d'investissement. En effet, les conséquences de l'éclatement de la bulle immobilière aux États-Unis se propagent rapidement aux portefeuilles d'investissement européens. Elles génèrent un manque de confiance sur les marchés financiers et, par conséquent, nuisent au fonctionnement du marché interbancaire. Faute de confiance, les banques ne se prêtent plus d'argent entre elles et cela soulève des problèmes de liquidités. Des pertes colossales sont dès lors enregistrées par l'industrie financière.

2.2. Crise systémique

La deuxième phase, nommée « crise systémique », débute en septembre 2008, période où les États fournissent des aides financières sans précédent au secteur bancaire en manque de liquidités. Cette période commence par la faillite de Lehman Brothers : les investisseurs réalisent alors que même les grandes institutions peuvent plonger et décident donc d'investir dans des produits considérés comme plus sûrs. Des deux côtés de l'Atlantique, des banques se retrouvent avec de gros problèmes de liquidités, ce qui pousse les banques centrales et les États à intervenir financièrement.

2.3. Crise économique

C'est avec la troisième phase, entamée en 2009, que l'on parle de « crise économique ». La crise touche l'économie réelle et les finances publiques. Simultanément, les taux de chômage grimpent et les produits intérieurs bruts (PIB) s'écroulent. L'accumulation des dépenses pour relancer l'économie, les frais entraînés par les politiques budgétaires et les coûts des mesures d'aide financière des États ont, de fait, un impact important sur les niveaux de dettes souveraines.¹³

2.4. Crise de la dette souveraine

À partir de 2010, la quatrième phase est appelée « crise de la dette souveraine ». Compte tenu du cadre institutionnel actuel de l'Union européenne, les liens systémiques entre les banques et les dettes souveraines posent de grands défis. À ceci s'ajoute la spéculation

¹³ErkkiLiikanen«High-level expert group on reforming the structure of the EU banking sector », Bruxelles, 2 octobre 2012.

contre les dettes souveraines et le manque de confiance des marchés dans l'union monétaire européenne. Des fonds parient sur la baisse de valeur de la dette pour gagner de l'argent.

❖ Quelques enchaînements typiques de la crise de la zone euro

L'État emprunte aux banques, aux particuliers et aux institutions. Ainsi, comme nous l'avons vu plus haut, les banques détiennent une grande partie de cette dette dans leurs bilans. Si la notation de valeur de la dette de l'État baisse, les banques peuvent perdre confiance et ne plus se prêter entre elles à des taux intéressants (on pense aux banques possédant beaucoup d'obligations grecques). Ce fait entraîne des problèmes de liquidités. Ce qui peut, dans l'économie réelle, se traduire par des difficultés pour les particuliers ou les entreprises d'obtenir du crédit (on parle alors de « crédit Crunch »).¹⁴ Par ailleurs, les banques en manque de liquidités ou ayant trop de mauvaises créances se tournent alors vers les États pour être recapitalisées. Ceci génère alors une augmentation de la dette de l'État concerné puisqu'il refinance les banques par de nouveaux emprunts souverains. Ce qui peut alors entraîner une baisse de sa notation financière et, par conséquent, une méfiance des investisseurs. Et donc, de nouveau, une perte de confiance, un ralentissement des prêts interbancaires et encore des problèmes de liquidités. Afin de casser ce cycle infernal, il faudrait qu'une entité supranationale soit en mesure d'aider une banque domestique. De cette manière, la banque pourrait renforcer sa solidité bilantaire et poursuivre ses activités, l'État en question, quant à lui, n'alourdirait pas sa dette et garderait la confiance des investisseurs puisque sa notation ne risquerait pas d'être dégradée. On interromprait alors le cercle vicieux.

Par ailleurs, la dette publique de la zone euro passe de 66 % à 87 % du PIB entre 2007 et 2011.¹⁵ Malgré cette augmentation importante, la dette publique en zone euro paraît encore gérable. Toutefois, ce chiffre recouvre des réalités très différentes en Europe. La confiance dans le marché bancaire européen s'est érodée à cause des dettes souveraines et des faibles perspectives économiques de croissance. Des politiques sont mises en place afin d'atténuer le lien entre la dette souveraine et la solvabilité des banques, mais le problème reste significatif encore.

¹⁴ CAYROL Annika, « La notation financière des états : Réseau financement Alternatif », Mars 2011

¹⁵<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=tsdde410>

2.5. Crise de confiance dans l'Europe

Enfin, la période actuelle, la cinquième phase est désignée comme « la crise de confiance dans l'Europe ». L'intégration financière en Europe avait progressé avec l'arrivée de l'euro et le Plan d'action pour les services financiers, mais la crise a sérieusement ébréché ce processus d'intégration. L'Europe manque d'une vision plus globale : peut-être existe-t-il une politique monétaire unique, mais pas de marché financier unique, ni de politique fiscale européenne. Les récents événements nous ont démontré, notamment avec le cas grec, que, dans la zone euro, les taux d'intérêt des dettes souveraines n'ont pas toujours reflété correctement le risque de certaines dettes d'États.

SECTION 3 : Caractéristiques, fonctions et approches théoriques de la dette souveraine

Certains économistes considèrent que la dette peut être nécessaire pour le développement d'un pays, alors que d'autres pensent que tout emprunt public ne peut qu'être nuisible pour les agents économiques. Dans cette section nous décrirons les caractéristiques et fonctions d'une dette souveraine et nous aborderons leurs interprétation classique, néoclassique, keynésienne, et Ricardienne.

3.1. Caractéristiques de la dette souveraine

La dette souveraine se caractérise par :¹⁶

- Une première particularité tient au fait que, contrairement au secteur privé, les États ne peuvent pas faire faillite, en tout cas sur le plan juridique ;
- Les dettes souveraines peuvent prendre des formes variées (emprunts obligataires, prêts bancaires, produits complexes) ;
- La spécificité des dettes souveraines est liée au risque qui y est associé : la contrepartie d'une dette souveraine n'est en effet pas définie au moment de son émission, et sa nature reste donc incertaine. Cela a notamment pour conséquence la tendance à confondre le risque pays et le risque souverain ;¹⁷

¹⁶ Schmidt C.(2012), « Entre géo finance et géopolitique : le problème récurrent des dettes souveraines », Chaire géopolitique, Paris, p.1 .

¹⁷ Idem

- La dette souveraine est, en fonction de la qualité des émetteurs, considérée comme plus sûre que celle des entreprises (pays très solvables) soit moins sûre du fait de la quasi-absence de recours juridique envers les Etats défallants ;
- Les possibilités de remboursement sont étroitement liées à la capacité fiscale des pays émetteurs, et donc dépendant étroitement des performances économiques et de la bonne gestion budgétaire de ces pays. C'est à partir de ces critères que se fait la notation de la dette souveraine ;¹⁸
- Elle peut-être décomposée en dette domestique et en dette extérieure selon que les créanciers sont des résidents ou des non-résidents ;
- Elle peut être formée de crédits bancaires, de prêts d'autres États ou institutions officielles, et de titres d'emprunts émis par le Trésor public du pays concerné ;
- Elle peut-être bilatérale (de pays à pays), multilatérale (de pays à organisation internationale) ou privée ;
- Elle peut-être à court terme (à vue ou à quelques mois), à moyen terme ou à long terme (jusqu'à 30 ans, voire 50 ans). Celle à court terme est la plus fragile pour l'emprunteur ;
- Elle est accordée soit à "taux spéciaux" (avances du FMI ou prêts de la Banque mondiale par exemple) autrement dit à un taux d'intérêt privilégié, soit au taux de marché comportant une prime de risque. Celle-ci est fonction de la solvabilité du pays telle qu'estimée par exemple par les organismes de notation de la dette.

3.2. Les fonctions de la dette souveraine

La dette souveraine a pour fonction première d'aider l'État à se financer. Les budgets publics ne sont pas toujours à l'équilibre, et ils ne doivent d'ailleurs pas forcément l'être. Il n'est pas irrationnel de laisser le budget fluctuer en fonction du cycle économique (en laissant jouer les stabilisateurs automatiques).

Ces fluctuations introduisent un élément cyclique dans la dynamique de la dette publique, qui finit par s'auto-annuler. Lorsque le budget est structurellement équilibré, le montant nominal de la dette ne varie pas sur le cycle et le ratio dette/PIB décroît au fil du temps.

¹⁸<http://congo-liberty.com/?p=1885> consulté le 05 mars 2014

Pour sa part, la zone euro a « sanctuarisé » la règle de l'équilibre structurel dans le nouveau Traité. Ce traité prévoit explicitement une réduction régulière des ratios dette/PIB à long terme et représente pour les acteurs du marché une assurance solide concernant la soutenabilité de la dette de la zone euro.¹⁹

Il arrive également que la dette ait tendance à augmenter au-delà de ce qui est justifié par ce cycle, comme elle l'a fait au cours de la dernière décennie, pendant laquelle la plupart des pays avancés ont enregistré un déficit structurel. Cette situation peut s'expliquer par de bonnes ou de mauvaises raisons.

Tant pour des questions d'efficience que dans une logique d'équité, il est justifié de faire payer aux générations futures l'infrastructure, le savoir et les technologies dont elles hériteront des générations actuelles. En revanche, ce qui n'est pas justifié, c'est de repousser à plus tard le paiement de la consommation publique actuelle ou d'accumuler des créances sur la production à venir parce que les engagements en matière de santé ou de retraites ne sont pas financés. Or, c'est ce que font de nombreux pays.

La deuxième fonction de la dette souveraine est de servir de réserve de valeur. Les obligations d'État sont adossées au pouvoir de lever l'impôt et elles constituent l'instrument parfait pour stocker de la valeur et la transférer d'une période (ou d'une génération) à l'autre. Elles remplissent une fonction essentielle car ce sont les actifs sans risque par excellence. De surcroît, les marchés de la dette des économies avancées sont les plus liquides au monde, les bons du Trésor peuvent être considérés comme des substituts très proches de la monnaie. Seules les obligations d'État des économies avancées combinent ces caractéristiques de sécurité et de liquidité. Ces actifs sûrs et liquides sont indispensables dans une économie moderne. Ils servent de référence pour la détermination du prix et la valorisation des instruments financiers. Tous les systèmes financiers sont tributaires de l'existence d'un actif sans risque, lequel sert de fondement pour la fixation du prix de tous les actifs, y compris des instruments dérivés. En l'absence d'un taux sans risque, les choses sont beaucoup plus compliquées.

Troisièmement, il y a une très forte demande pour ces actifs. Ils servent de garanties pour les transactions privées entre intermédiaires financiers. Dans de nombreux pays, ils

¹⁹ JEAN-PIERRE LANDAU, Banque de France Revue de la stabilité financière N° 16 « Dette publique, politique monétaire et stabilité financière : Quelle politique pour la dette souveraine ? », Avril 2012.p, 214.

servent aussi de support principal aux opérations de politique monétaire. En période d'incertitude et de tensions financières, ils constituent la valeur refuge par excellence. Enfin, l'essentiel des réserves de change est détenu sous la forme d'obligations d'État (ou de titres équivalents, par exemple les titres des agences gouvernementales aux États-Unis).

3.3. La dette publique dans la théorie économique

Certains économistes considèrent que la dette peut être nécessaire pour le développement d'un pays, alors que, d'autres, pensent que tout emprunt public ne peut qu'être nuisible pour les agents économiques. Dans un premier point, nous aborderons l'interprétation classique, néoclassique, keynésienne, et Ricardienne de la dette publique, dans un deuxième point, une présentation opposée, entre les écoles keynésiennes et néoclassiques.

3.3.1. Les approches théoriques de la dette publique (Dette souveraine)

Il existe plusieurs modèles théoriques conçus pour mesurer les conséquences économiques de l'endettement.

Ces différents modèles sont inspirés par des mouvements de pensées différents.

A. La théorie Ricardienne

Selon cette théorie, le mode de financement des dépenses étatiques n'aurait aucune incidence sur le revenu réel d'une économie nationale. Cette théorie est basée sur l'hypothèse que chaque génération veillerait à la suivante et maximiserait son profit pour répondre aux besoins des générations futures²⁰.

Selon le principe de l'équivalence Ricardienne : même si l'offre de biens est élastique, des ménages rationnels répondront à une baisse d'impôts ou à un accroissement de la demande publique en restreignant leur consommation, parce qu'ils anticipent que le déficit d'aujourd'hui donnera lieu à des impôts futurs et s'y préparent en épargnant davantage. Si leur taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt sur la dette publique, la trajectoire de la consommation ne dépend pas du profil temporel des impôts; la richesse des ménages ne change pas et la réduction d'impôt n'a donc aucun effet sur l'activité. Dans le cas d'un accroissement de la demande publique, ils réduisent également leur consommation privée d'un même montant et la demande agrégée n'est donc pas modifiée. Il y a ici encore un effet

²⁰ CHATAIL C, « Finance publique », Edition centre de publication Universitaire, Paris 2001-2002, p194.

d'éviction total, mais dû aux anticipations des ménages alors que le taux d'intérêt ne varie pas. Donc une réduction de la fiscalité dans le présent est sans effet sur la consommation présente. Au contraire, elle va provoquer une hausse équivalente de l'épargne privée présente qui va venir compenser la baisse de l'épargne publique. Pour le consommateur, une hausse de l'endettement public présent est équivalente à une hausse d'impôt future. La substitution de la dette publique à la fiscalité n'est qu'un leurre. Seules les baisses de la fiscalité qui s'accompagnent de réduction des dépenses publiques immédiates, ou à venir, sont susceptibles de relancer la consommation présente.²¹

B. La théorie classique

La théorie classique s'appuie sur des relations économiques inspirées du modèle idéal de la concurrence parfaite. Sur cette base découle la théorie suivante : Si les dépenses étatiques sont financées à crédit cela produira une augmentation de l'intérêt et décourageant les investissements privés (effet d'éviction). Ainsi, les théoriciens classiques excluent que l'Etat puisse intervenir dans la sphère marchande, au même titre que les ménages et les entreprises. Son intervention est de nature à perturber le fonctionnement des marchés et à provoquer un gaspillage des ressources de l'économie.

La théorie néoclassique critique le fait que l'Etat se substitue aux investissements privés et ainsi ralentit l'accumulation de capital et la croissance de l'économie nationale. De plus, l'endettement a des effets négatifs durables. Le budget de l'Etat sera imputé du montant du service de la dette.

En conclusion, la théorie classique considère la dette publique avec prudence. Elle devrait représenter un outil d'équilibrage entre les recettes et les dépenses à court terme et non un outil d'investissement.²²

C. La théorie Keynésienne

Le modèle keynésien pose deux principales hypothèses²³ :

- La rigidité des prix à court terme ;
- La forte élasticité de l'offre.

²¹David MOUREY dans : finances publiques juin 2010 :<http://www.davidmourey.com/article-6325270.html>

²²JACCARD T, BIELER F, « Dette publique : quelle limites ? », Genève, 2010, p8.HES.SO haute école spécialisée de suisse occidentale

²³CHATAIL C, « Finance publique », Edition centre de publication Universitaire, Paris 2001-2002, p189.

Dans ces conditions, l'équilibre macroéconomique ne se réalise pas par le jeu des prix, mais par le niveau de la demande agrégée. Il suppose un certain degré de myopie des ménages : la consommation est principalement une fonction de leur revenu courant. Sous ses hypothèses, un choc de demande positif se transmet à l'économie avec un effet multiplicateur égal à l'inverse de la propension des ménages à épargne.

Ainsi, selon les keynésiens, l'effet d'éviction vient altérer l'efficacité du multiplicateur de dépenses publiques : la relance budgétaire financée par l'emprunt se traduit par une hausse des taux d'intérêt, qui déprime l'investissement privé. Mais l'effet d'éviction est considéré comme partiel, son ampleur dépendant de la sensibilité de la demande de monnaie au revenu et de la sensibilité de l'investissement au taux d'intérêt. Les prix étant rigides à court terme, l'expansion de la demande globale accroît la production et réduit le chômage. Mais, à mesure que le temps passe, et que, les prix s'ajustent, l'économie revient à son taux de production naturel et la demande agrégée plus élevée suscite une hausse du niveau des prix. En effet, une politique budgétaire expansionniste se traduisant par une réduction des impôts financée par l'emprunt public peut stimuler les dépenses de consommation à court terme. Cela peut être favorable, à la croissance économique et à l'emploi. Cependant, la hausse des taux d'intérêt suscitée par l'accroissement de l'emprunt public (lequel rend rare le capital financier disponible pour les investisseurs privés en réduisant l'épargne disponible), tend à décourager l'investissement et à attirer les capitaux étrangers.

D. La théorie néoclassique

La théorie néoclassique considère qu'une politique fiscale basée sur la demande (relance de l'emploi) est inefficace et provoque uniquement des effets inflationnistes. Leur théorie part du principe qu'il existe un modèle économique décrivant l'ensemble des interactions au sein d'une économie nationale et que les individus la connaissent. Chacun orienterait ses attentes sur la base de ce modèle et aurait des attentes rationnelles. Les théories néoclassiques concluent qu'un endettement de l'Etat n'a pas de raison d'être, car inefficace (pas de justification économique).

Plusieurs points sont pourtant discutables. Leur théorie demanderait aux individus des connaissances approfondies en macro-économie. De plus, un modèle qui pourrait décrire les processus de l'économie nationale suppose l'existence de suffisamment de relations entre les variables d'une économie qui n'évoluent pas au fil du temps. Ils considèrent également que les prix donnent toutes les informations sur l'offre et la demande, ce qui est en fait n'est vrai qu'en situation de concurrence parfaite²⁴.

3.3.2. L'opposition entre les écoles néoclassique et keynésienne

Les écoles néoclassique et keynésienne s'opposent sur le rôle que l'État doit jouer sur le marché et dans les activités économiques.

Selon la tradition classique représentée notamment par Adam Smith, David Ricardo et John Stuart Mill, l'État a un rôle limité et doit être tenu à l'écart des activités économiques privées.

Il ne doit pas intervenir sur le marché, car les déséquilibres se résorbent par les forces du marché. L'État n'a donc qu'un seul rôle : préserver la stabilité de l'environnement économique et garantir le respect des droits de propriété afin d'assurer les conditions nécessaires au fonctionnement du marché. L'emprunt est à proscrire pour les classiques, parce qu'il permet à l'État de dépenser plus que ce qui lui est nécessaire pour assurer sa fonction.

Selon Keynes, comme le marché n'est pas toujours capable d'atteindre le plein emploi, il appartient à l'État d'intervenir pour pallier les défaillances du marché, réduire les fluctuations économiques et promouvoir une croissance équilibrée. Le budget public devient un stabilisateur dans l'économie nationale, il permet d'intervenir sur la demande. Si la

²⁴ JACCARD T, BIELER F, « Dette publique : quelle limites ? », Genève, 2010, pp8-10.HES.SO

demande effective est insuffisante pour assurer le plein emploi et qu'on se trouve dans une récession, l'État devra relancer cette demande en augmentant ses dépenses ou en prélevant moins d'impôt. Inversement, si l'économie est dans une phase de surchauffe, l'État devra diminuer ses dépenses ou augmenter les impôts afin de freiner la demande effective. Les classiques, assimilent l'endettement public à un report de l'impôt sur les générations futures, selon les classiques, les citoyens voient dans l'emprunt un impôt différé dans le temps et se comportent comme s'ils sont contraints de payer un impôt ultérieurement pour rembourser cet emprunt quel que soit le décalage intergénérationnel. Le comportement des agents économiques est guidé par une anticipation à la hausse des impôts. Ainsi, Robert BARRO montre qu'une politique de déficit budgétaire financée par l'emprunt reste sans effet sur l'activité économique dans la mesure où les agents ne sont pas victimes de l'illusion fiscale. Il anticipe, une hausse des impôts destinés à rembourser l'emprunt en constituant une épargne d'un montant équivalent à l'endettement public.²⁵ Aussi, a montré que l'accumulation de la dette et de son service constituent une taxe sur la production future et découragent l'investissement par l'effet d'éviction. Pour les classiques, l'Etat doit assurer sa mission régaliennne à partir des ressources générées par l'activité économique. Toute intervention de l'Etat dans l'économie est source de sous-optimalité et de nuisance, aucun déficit budgétaire n'est justifiable et par conséquent, l'emprunt public n'est pas envisageable. Contrairement aux classiques, les Keynésiens pensent que l'endettement public en général n'entraîne pas de coût ni pour les générations présentes, ni pour les générations futures. Ils pensent que le principe de l'équilibre budgétaire ne doit pas toujours être respecté. Un déficit budgétaire justifié et maîtrisé peut être un facteur de relance économique, de lutte contre le chômage : stimulation de la demande ou de la consommation globale, qui par le biais de l'effet de multiplicateur, sont capables de promouvoir une croissance durable. Dans cette approche, l'endettement public favorise la relance de la demande qui par son effet de multiplicateur, entraîne une augmentation plus que proportionnelle de l'investissement qui provoque à son tour une hausse de la production, permettant de créer les emplois et de lutter contre la pauvreté.

²⁵La neutralité totale de la relance budgétaire :<http://pstegeer.free.fr/nouvelles-theories/nouvellepage19.htm>

Conclusion

Nous avons dans ce chapitre présenté la crise des subprimes et la crise de la dette souveraine, nous avons également donné quelques définitions de base en relation directe avec ces deux crises, les fonctions et les caractéristiques de la dette souveraine.

Nous avons constaté qu'il existe bel et bien des liens entre la crise des subprimes et la crise de la zone euro : vu la chronologie globale des événements mondiaux, nous pourrions même dire que la crise de la zone euro est le prolongement de la crise financière.

Introduction

Ce chapitre a pour objectif l'analyse des causes de la crise de la dette souveraine qui a fait sombrer la zone Euro, en déterminant la responsabilité des agences de notation, et la crise des subprimes. Dans un premier temps, les causes communes seront analysées, mettant en exergue le cas de certains pays de la zone. Dans un second temps, nous mettrons en évidence les causes spécifiques liées à chaque pays touché ainsi que les conséquences de la crise monétaire sur certains domaines économiques et financiers. Aussi, une description de la récession économique sera faite pour mettre en évidence l'évolution des indices macroéconomiques tels que le chômage et la croissance économique. De plus, nous essayerons d'analyser les conséquences de la crise sur le secteur bancaire. Enfin, nous finirons par une description de la situation des marchés financiers pendant cette période de crise et nous mettrons en évidence le cas de certains pays.

Section 1 : Les causes de la crise de la dette souveraine européenne

De la crise des subprimes à la crise grecque, il n'y a qu'un pas. Un pas qui rend les Etats pessimistes sur notre avenir économique. Si l'on sait qu'il y a une crise de l'euro, une crise de la dette, une crise grecque, que sait-on des véritables causes de ces crises ? Le but de cette section est de présenter les différents éléments qui ont conduit à la crise de la dette souveraine.

1.1. Les causes communes de la crise de la dette souveraine européenne

Les causes liées à cette crise sont nombreuses, nous allons essayer de citer les plus importantes dans ce qui va suivre :

1.1.1. Le rôle des agences de notation dans la crise

Une des fonctions essentielles des marchés est de contribuer au processus de détermination et de découverte du prix des actifs financiers. Or, tous les agents économiques n'ont ni la même capacité d'analyse du flux d'information disponible, ni le même accès à cette information. Les banques s'appuient donc sur la connaissance qu'elles ont de leur clientèle pour déterminer les risques qu'elles prennent en leur accordant des prêts. En revanche, les investisseurs sur les marchés n'ont généralement pas la capacité d'effectuer cette analyse détaillée et actualisée du risque de crédit et sont d'autant moins enclins à engager les frais importants de traitement des informations nécessaires à la mesure de ce risque que des professionnels indépendants, en

Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

l'occurrence les agences de notation (Fitch Ratings, Moody's Investor Relation, Standard & Poor's), assurent cette fonction d'évaluation du risque de crédit.

La notation des agences permet ainsi aux investisseurs de disposer collectivement d'une information simple, lisible et synthétique sur le risque de défaillance d'un émetteur.²⁶

Pendant la crise financière de 2007-2008, les notations des produits dits structurés vendus par les banques ont fait l'objet d'un malentendu entre certains investisseurs et les agences, voire, selon certains, d'erreurs d'appréciation des agences. Ainsi, en révisant brutalement leurs notes et leurs méthodologies sur les produits structurés relatifs aux subprimes, les agences ont révélé deux aspects de leurs travaux qui avaient été mal pris en compte par certains investisseurs.

❖ D'abord, leur notation ne porte que sur le risque de défaillance et n'intègre pas d'autres risques comme le risque de marché ou d'illiquidité.²⁷ Or, ces autres risques sont apparus déterminants dans l'évolution des prix des produits structurés lors de la crise.

❖ Ensuite, le fait de retenir une même échelle de notation pour ces produits structurés et pour les produits obligataires classiques s'est avéré trompeur car la nature des produits et des risques était bien différente. En particulier, les produits structurés ont, du fait de leur construction même, une volatilité bien supérieure à celle des obligations.

Une meilleure réglementation des agences de notation est donc apparue nécessaire. Les grandes lignes en sont les suivantes :²⁸

- ❖ l'enregistrement des agences ;
- ❖ une plus grande transparence des méthodes de notation et du rôle des agences dans le processus de titrisation ;
- ❖ une différenciation des échelles de notation entre produits obligataires et produits structurés pour mieux prendre en compte la spécificité de ces derniers par les investisseurs.

Les normalisateurs internationaux ont commencé, dès le début 2009, à réfléchir à une nouvelle réglementation des agences. L'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) a publié un rapport sur le rôle des agences dans la crise des subprimes américaine et a

²⁶ Julia Posca, « **Agences de notation Au cœur des dérives de la finance** » : IRIS Institut de recherche et d'informations socio-économiques, Montréal (Québec), 2012, Page, 3.

²⁷ Bulletin de la Banque de France, N° 168, 'La notation au cœur du fonctionnement des marchés', eurosystème, Décembre 2007.

²⁸ Idem

également mis à jour son code de bonne conduite des agences. Lors de sa réunion à Londres en avril 2009, le G20 a appelé à mettre en place les principes d'enregistrement des agences, de différenciation des échelles de notation selon les produits et de diffusion de l'historique des notations et des hypothèses utilisées.²⁹

➤ **Les critiques adressées aux agences de notation et la mauvaise anticipation des crises**

Les agences de notation sont toujours dans deux extrêmes, ou bien ; elles sont en retard pour anticiper les crises comme : la crise asiatique(1997), la crise subprime (2007), la crise de la dette souveraine européenne (2010) ; et leurs tendances à sur-réagir lorsque la crise est avérée en révisant à la baisse leurs notes.³⁰

Fitch, Moody's et S&P ont considéré que l'appartenance à la zone euro réduisait le risque de défaut de paiement de l'ensemble de ses membres. Globalement, ils ont eu tendance à surestimer la soutenabilité des dettes publiques des pays du Sud (Grèce, Espagne, Portugal, Irlande, Italie), et à négliger l'inefficacité de leur système fiscal. Cette analyse, a logiquement conduit les agences à augmenter la note de la Grèce à plusieurs reprises jusqu'en 2003, il faudra attendre 2009 et surtout 2010 pour que S&P, puis Fitch et Moody's prennent conscience du fardeau des dettes publiques et procèdent à des dégradations massives.

Fitch, Moody's et S&P sont toujours restées optimistes quant à la capacité de la Grèce à rembourser sa dette et cela malgré l'annonce de la falsification des comptes publics grecs en novembre 2009. Certes, elles ont dégradé le pays au cours des mois précédents mais la note grecque demeurait toujours dans la catégorie A. Ce n'est que durant l'hiver 2010, que les difficultés de financement de la Grèce ont mené à une série de dégradation qui a augmenté la méfiance à l'égard du Portugal, de l'Irlande, de l'Espagne et de l'Italie, dégradées à leur tour en 2010-2011.

²⁹ Panayotis, Gavras, Revue Finances & Développement, « **fonds monétaire international** », Mars 2012, Page, 36.

³⁰ GOURGUECHON Gérard, « **les agences de notation** », Paris, 2012, page, 11.

Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

Tableau N°2 : Notes de l'Espagne, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie et du Portugal au 1er novembre 2009 et au 1er mai 2012

	Notes au 1 ^{er} Novembre 2009			Notes au 1 ^{er} Mai 2012		
	Fitch	Moody's	S&P	Fitch	Moody's	S&P
Espagne	AAA	AAA	AA+	A	A3	BBB+
Grèce	A-	A1	A-	B-	C	D
Irlande	AA+	AA1	AA	BBB+	Ba1	BBB+
Italie	AA-	Aa2	A+	A-	A3	BBB+
Portugal	AA	Aa2	A+	BB+	Ba3	BB

Sources: Fitch, Moody's et S&P. In : Bardos, M. , « Les grandes Agences de notation internationales: Leur rôle annoncé dans la crise, vers quelle régulation ? », les cahiers N°38, 2009, p. 28.

Nous remarquons selon le tableau que les agences de notation n'ont pas eu la compétence d'anticiper la crise de la dette souveraine, car les pays les plus touchés (Grèce, Espagne, Portugal, Mandé, Italie) étaient toujours notés dans la catégorie «investment grade».

Les notes attribuées aux pays d'Europe du Sud sont élevées lorsque la crise grecque éclate en novembre 2009. Les abaissements de notes qui vont suivre n'en seront que plus aigus. Cette incapacité à anticiper les crises par les agences de notation nous pousse à nous poser des questions sur la qualité des notations.

1.1.2. La crise de 2008

L'origine de cette crise remonte à l'année 2000, lorsque les valeurs boursières ont chuté de manière importante. A partir de cette année, les investisseurs se sont dirigés vers d'autres placements à la recherche d'une meilleure rentabilité. La situation du marché immobilier s'améliore. Dans un contexte d'exigence de rentabilité chez les investisseurs ajouté à une forte concurrence entre les intermédiaires financiers et la présence d'une grande liquidité chez les banques, l'attribution des prêts bancaires aux Etats Unis, même aux familles modestes est devenu facile. Cette tendance cause l'augmentation de demande et des prix des biens immobiliers.

Vers la fin de l'année 2006, un grand nombre d'emprunteurs n'était pas capable de rembourser ses prêts. La méfiance des investisseurs se propage au niveau des marchés. Les valeurs des titres chutent. Une crise bancaire s'éclate aux Etats Unis et se propage vers d'autres pays du monde.³¹

³¹JEAN Emmanuel, « Les modèles de contagion : une application à la crise de la dette souveraine européenne », Belgique, 2012, p.27.

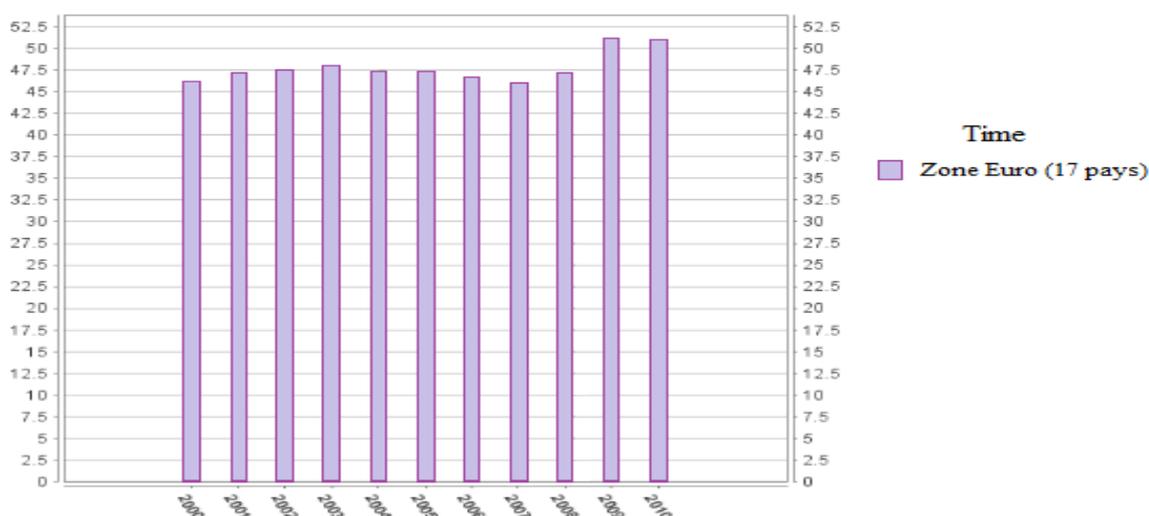
Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

La première conséquence de cette crise était la paralysie de nombreuses banques et entreprises d'assurance aux Etats Unis (comme Lehman Brother), aussi la fusion, la nationalisation et le sauvetage de certaines banques d'autres pays (Northern Rock Banque en Royaume-Uni, Indy Mac et Merrill Lynch dans les Etats Unis...).³²

A partir de cette situation, le sauvetage des banques de la faillite et le refinancement d'économie de certain Etats ont obligé ces derniers à dépenser des sommes très élevées.³³

Cette situation est l'une des causes de surendettement des Etats où les autorités financières sont incapables de payer le service de la dette publique.

Graphique N°1 : Dépenses totales des administrations publiques : % du PIB



Source : Document d'Eurostat, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

1.1.3. L'endettement excessif des Etats

Selon les critères de Maastricht, l'endettement doit être limité à 60% du PIB. Le déficit budgétaire ne doit pas dépasser 3% du PIB dans tous les pays de la zone Euro.³⁴ En réalité, ces critères n'ont pas été respectés par la plupart des pays européens. L'endettement a augmenté progressivement dans la zone d'euro en dépassant la limite de 60% du PIB dans presque la plupart

³²La Presse Affaires, 'L'artillerie lourde face à une grave crise financière', octobre, 2008.

³³DESLANDES Christiane, revue de Finance et Investissement, « **les affaires** », no. Vol. 10 No. 9 Secteur bancaire canadien, 2009, p.28.

³⁴<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1293/ip1293.pdf>

Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

des pays. Le déficit budgétaire général dans la zone a augmenté depuis 2008 pour dépasser la limite de 3% du PIB en 2009, et un déficit de 3,3% du PIB en 2012. Certains pays ont dépassé cette limite depuis longtemps, comme la Grèce, le Portugal, l'Italie et autres.³⁵

Tableau n° 3 : Dette publiques, déficit budgétaire, dépenses et recettes publiques dans la zone Euro (17 pays), % du PIB.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dettes publiques	69.2	69.6	70.2	68.6	66.3	70.1	79.9	85.3	87.2
Déficit budgétaire	-3.1	-2.9	-2.5	-1.3	-0.7	-2.1	-6.4	-6.2	-4.1
Dépenses publiques	48.0	47.4	47.3	46.7	46.0	47.1	51.2	51.0	49.4
Recettes publiques	44.8	44.5	44.8	45.3	45.3	45.0	44.8	44.7	45.3

Source : www.epp.eurostat.ec.europa.eu/

Nous constatons d'après le tableau n° :02 que l'endettement est non seulement excessif en Europe mais aussi est complexe. Il est lié à la crise financière de 2008. Cette dernière a épuisé le secteur bancaire des pays périphériques en Europe (Grèce, Portugal, Italie...), d'une part, et a provoqué une hausse des dépenses publiques. En plus, la hausse des taux d'intérêt, la méfiance sur les marchés et le taux de croissance faible affecté par la récession de 2008 ont été à l'origine de ce problème.

1.2. Les causes spécifiques de la crise de la dette souveraine pour la Grèce, l'Irlande et le Portugal

1.2.1. La Grèce

En Grèce, les origines de la crise économique et financière se divisent en deux ; les origines structurelles et internes et celles externes.

Les facteurs internes sont importants en Grèce. Ce pays a dépensé, à l'instar de la majorité des pays européens, massivement sans que ses recettes publiques couvrent les dépenses. En 2007, les dépenses des administrations publiques en Grèce se situent à l'ordre de 47,5% du PIB. En Allemagne elles représentent 43,5% du PIB. En même temps, les recettes totales des

³⁵Henri, STERDYNIAK, 'Réduire la dette publique, une priorité ?', La Vie des idées, Février 2013.

Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

administrations publiques en Grèce représentent 40,8% du PIB. En l'Allemagne elles représentent 43.7% du PIB.³⁶

Ce déficit est une cause principale du problème structurel de la Grèce. La baisse des recettes s'explique par l'évasion fiscale des entreprises, de travailleurs indépendants, des privilèges fiscaux accordés aux banques, aux armateurs, à l'église, etc.

Parmi les origines externes, c'est la crise économique de l'année 2008 qui a augmenté le risque de dette publique en Grèce. Cette crise a poussé les investisseurs internationaux à quitter les titres émis par les Etats les plus endettés et à préférer ceux les plus surs, ceci explique la hausse des taux des obligations.

De plus, la décision de la banque centrale européenne de ne pas accepter les titres publics grecs comme garantie pour les prêts des banques privées a aggravé la crise en augmentant les taux des obligations. Il ne faut pas oublier le rôle des agences de notations américaines qui ont évalué la note grecque, en contribuant à l'augmentation des taux des obligations encore et ensuite la croissance de l'endettement public.

1.2.2. L'Irlande

La crise de la Grèce a provoqué des effets de contagion entre les pays, parmi eux l'Irlande. En 2010, la dette publique irlandaise atteignait 91% du PIB, alors qu'elle n'était que de 22% en 2007. L'éclatement de la bulle immobilière et les pertes subies par les banques sont à l'origine de la crise irlandaise.³⁷

Avec une croissance du PIB, de moyenne de 7% par an et un niveau de vie qui occupe le quatrième rang parmi les pays de l'OCDE, l'économie irlandaise s'est développée fortement dans la région européenne. Par la suite, elle a confronté une crise financière qui a touché principalement son secteur bancaire en engendrant un taux d'endettement privé très haut.

A. Les causes de l'excès d'endettement de l'Irlande

La crise des Subprimes et les pertes subies par les banques irlandaises ont obligé l'Etat à prendre en charge les coûts de cette crise par les plans de sauvetages des banques provoquant

³⁶http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/government_finance_statistics/data/main_tables

³⁷ORDONNEAU, Pascal 'Dette publique Irlandaise', Paris, 2012.

Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

ainsi la hausse de la dette publique. Cette hausse, jugée trop importante par le marché financier, a été sanctionnée par un financement plus coûteux, devenu insoutenable pour l'Irlande. La dette irlandaise est passée de 24,9% du PIB en 2007 à 123% en 2013.³⁸

À l'automne 2010, l'Irlande fut en difficulté avec la hausse de sa dette d'une année à l'autre, ce qui nous fait une augmentation de 92,5 % du PIB soit 145121,9 millions d'euros entre 2007 et 2012, comme le montre le tableau suivant :

Tableau n° 4 : Dette publique brute Irlandaise (en % du PIB et en millions d'euros {M €})

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
En PIB %	25,1	44,5	64,8	92,1	106,4	117,6
En M €	47338,7	79607,9	104543,6	144164,3	169225,7	192460,6

Source : Eurostat, in « Dette publique brute % du PIB et millions d'euros », 2014.

L'Irlande a dépassé le déficit public qui doit être inférieur à 3% du produit intérieur brut (PIB), il s'élèverait à plus de 30% du BIP et celui-là conduit au déficit budgétaire, qui atteint 7,3% du PIB en 2008 et 31,2% du PIB pour l'année 2010.

Elle pratique un taux d'imposition sur sociétés très bas, une réforme fiscale a fait passer le taux de l'impôt sur le revenu de 37 % à 20 %, ainsi que l'impôt sur les sociétés de 50 % à 12,5% contre (34% en France, 31% en Italie, et 30% en Allemagne et en Espagne). Il est très dépendant de la conjoncture mondiale, ce qui lui permet d'attirer les capitaux étrangers. Des milliers d'entreprises se sont créées et installées pour profiter et bénéficier d'un taux d'imposition particulièrement avantageux.³⁹

La forte dépendance des bénéfices réalisés par les multinationales (en grande majorité américaines) implantées en Irlande, et la récession rapide américaine, ont eu un effet démultiplicateur sur l'économie irlandaise. La chute des bénéfices de ces entreprises combinées à l'effondrement du marché immobilier a plongé le pays dans une crise durable.

³⁸Eurostat, « Dette publique brute % du PIB et millions d'euros », 2014.

<http://epD.eurostat.ec.europa.eu/tgm/refreshTableAction.do?tab^=able&plugin=l&pcode^=sdde410&language==fr>

³⁹DUWICQUET, Vincent, « Crise des dettes Souveraine : la Zone Euro dans la tourmente », LNA N°59, 2010, p.38-41.

B. L'aggravation de la crise par les agences de notations

On trouve parmi les agences de notation qui ont aggravé la situation Irlandaise, l'agence Moody's. Elle a abaissé la note de crédit accordé à la dette publique de l'Irlande d'un seul cran, de Aa1 à Aa2. Moody's explique cette dégradation par trois facteurs :⁴⁰

- La perte graduelle et significative de la force financière du gouvernement irlandais illustrée par la hausse des déficits publics et l'affaiblissement de la capacité de remboursement du pays ;
- Les perspectives de croissance affaiblies justifient également le geste de l'agence. L'agence estime que le poids de la dette par rapport au produit intérieur brut (PIB) devrait se stabiliser autour de 95% à 100% d'ici deux à trois ans ;
- Les doutes sur la solidité du système bancaire, suite aux nombreuses recapitalisations d'établissements, ont également influencé Moody's. L'agence a ainsi évoqué l'important passif lié à la mise en place de la NAMA (National Asset Management Agency), une banque de défaisance publique, qui doit racheter aux banques irlandaises des dizaines de milliards d'euros de prêts risqués qu'elles avaient accumulés avant la crise du crédit.

Les deux autres agences de notation, Standard & Poor's et Fitch Ratings ont dégradé aussi la note de l'Irlande. L'agence de notation financière Fitch a dégradé la note de la dette à long terme, à A+ contre AA-, a expliqué Fitch dans un communiqué. La perspective négative traduit les incertitudes concernant la vigueur de la reprise économique et le redressement budgétaire à moyen terme.⁴¹ L'agence d'évaluation financière Standard & Poor's a dégradé aussi la note de l'Irlande. Elle a indiqué dans un communiqué avoir confirmé l'Irlande à long terme à BBB+ et celle à court-terme à A-2.⁴²

1.2.3. Le Portugal

La crise de la dette souveraine dans la zone euro s'est propagée vers le Portugal après la Grèce et l'Irlande, cette crise est due à son modèle économique fragile qui a facilité la contagion. Nous traiterons également, dans cette section, d'autres causes de la crise ainsi que les répercussions de la crise sur l'emploi et la production.

⁴⁰Revue Le figaro, «**Moody's dégrade la note de l'Irlande** », Paris, 2010, Page 39.

⁴¹Revue Le point, « L'agence de notation Fitch dégrade la note de l'Irlande », 2010.

⁴²Revue Le figaro, « Standard & Poor's confirme la note de l'Irlande », 2013.

A. L'effet de contagion de la dette souveraine

La crise grecque s'est propagée au Portugal, cela est dû à la fragilité de son système bancaire qui est exposé à la fuite des capitaux, et le fait que certains établissements financiers détiennent de grandes quantités d'obligations grecques. Au moment où la Grèce décide de ne pas rembourser ses échéances à moyen terme, les banques font face à des pertes importantes, de ce fait de nombreux fonds d'investissement se sont retrouvés dans l'obligation de vendre leurs titres grecs, ces titres devenus invendables, se tournant alors vers les plus risqués, c'est-à-dire le Portugal. Lors de la révision de la note grecque, Standard & Poor's a dégradé celle du Portugal de deux crans passant de A+ à A-, à cause du niveau élevé de la dette publique et la faiblesse des perspectives économiques de ce dernier. Ainsi la crise grecque se transmet au Portugal dont les taux d'intérêts grimant à 5,2%. L'effet de cette contagion a entraîné une élévation très marquée des rendements des emprunts d'Etat des pays périphériques, de ce fait, le Portugal voit ses obligations affectées par la crise grecque. Elle intègre donc un cercle vicieux qui inquiète les marchés

B. Les causes de la crise au Portugal

Le poids de la dette, l'intégration à l'union européenne, la notation et la fragilité de son modèle économique sont les causes principales de cette crise.

a. Un modèle économique fragile

Les difficultés rencontrées par le Portugal pour financer sa dette tiennent de la fragilité de son modèle économique, qui se caractérise par :

- **Une croissance économique molle** : le produit intérieur brut a progressé de 1,1% entre 2001 et 2007. Une croissance nulle en 2008, et négative de 2,6 % l'année suivante, le Portugal a enregistré en 2010 une progression mesurée de son PIB de 1,3%, c'est la croissance la plus faible de la zone euro ;
- **Un potentiel de croissance difficile à évaluer** : l'économie portugaise est avant tout une économie de service, pour cela que son potentiel de croissance apparaît de fait difficile à évaluer ;⁴³

⁴³ Ibid., p.8.

- **Un manque important de compétitivité** : manque de compétitivité de ses entreprises, et le déficit extérieur, ainsi que la faible productivité de l'économie portugaise.⁴⁴

b. Intégration à l'Union Européenne

L'intégration du Portugal à l'Union Européenne a profité à l'économie au départ, car le Portugal bénéficie des fonds structurels. Pour 2007-2013, il recevra près de 22 milliards d'euros d'aide notamment des investissements externes, pour une modernisation rapide de la structure économique.⁴⁵ Mais, il est rentré dans une stagnation, par manque de compétitivité. Le pays se retrouve en crise, et il ne peut plus tenir ses finances publiques dans le cadre des critères de Maastricht, cela est dû au fait que :⁴⁶

- Le Portugal n'a pas su utiliser ses fonds, ils ont été partagés entre 35 000 projets, ne favorisant pas la croissance et la modernisation des structures économiques constituées en majorité des petites et moyennes entreprises ;
- L'escudo, lors du passage à l'euro, était surévalué, alors le Portugal s'est retrouvé confronté à un problème de compétitivité. Il s'est retrouvé à produire, à vendre et à exporter avec une devise forte, touchant surtout négativement l'industrie du textile ;
- Pire, l'euro a facilité l'endettement extérieur du Portugal, car il lui a permis de bénéficier de la faiblesse des taux d'intérêts, inférieurs au taux d'inflation.

Le Portugal se retrouve donc dans un cercle vicieux où ses fondamentaux économiques n'inspirent pas la confiance des investisseurs.

c. Le poids de la dette à l'heure de la crise

Nous allons étudier la dette publique portugaise et l'endettement privé

➤ La dette publique Portugaise

Le montant de la dette publique portugaise en 2010 a été estimé à 145,5 milliards d'euros, soit 82,1% du PIB, dont 70% composée d'obligations.⁴⁷

⁴⁴ Ibid., p.9.

⁴⁵ « Causes de la Crise Financière en Espagne, au Portugal et en Grèce », tiré du site internet : <http://www.bondedomain.com/lebarmy.gov.lb>. Consulté le 29/03/2013.

⁴⁶ Idem.

⁴⁷ HUMBERT. J.F, «La crise économique et financière au Portugal, la commission des affaires européennes», rapport d'information N°249,2011, page13.

Tableau N°5 : La dette publique 2010- 2012 (en% du PIB)

Année	2010	2011	2012
Dette pub	82,1	88,9	90,1

Source: Humbert J.F., op.cit, 2011, p. 13.

D'après le tableau, la dette publique du Portugal ne cesse d'augmenter d'année en année, ce qui fait une augmentation de 6,8% du PIB entre (2010 ; 2011) et 1,2% du PIB entre (2011 ; 2012).

Tableau N°6 : Solde budgétaire 2005-2010 (en % du PIB)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Solde budgétaire	-5,9	-4,1	-2,8	-2,9	-9,3	-6,9 et -7,1

Source: Humbert J.F., op.cit, 2011, p. 13.

La dette est principalement liée à la consolidation budgétaire, le déficit budgétaire comme nous le montre le tableau n°5 atteint un maximum de -9,3% en 2009, cela s'explique par les mesures adoptées par le gouvernement dans le but de minimiser les effets économiques et sociaux de la crise financière mondiale.

➤ L'endettement privé

La dette du Portugal dépasse 300% du PIB, si l'on additionne la dette des ménages, celle des entreprises et la dette publique, atteignant ainsi le montant de 238% de la richesse nationale. Ce qui entraîne des effets négatifs sur la consommation et l'investissement.

Le problème majeur du Portugal est surtout l'endettement extérieur, qui est depuis 15 ans en progression, à raison de 8 à 9% par ans. La majorité des créanciers sont issus de l'Union européenne. Cet endettement est dû à la faiblesse de l'épargne nationale et à une sur consommation par rapport à la capacité de production du pays, le financement des ménages pour l'acquisition de biens immobiliers par les banques, au lieu du financement pour les entreprises.

d. Facteur de notation

Le Portugal a subi un abaissement de notation par différentes agences, comme nous le montre le tableau suivant :

Tableau N° 7 : Note de la dette souveraine portugaise au 1^{er} janvier 2011

Fitch (max : AAA)	Moody's (max : AAA)	Standard & Poor's (max : AAA)
A+	A1	A -

Source: Humbert J.F., op.cit, 2011, p. 13.

Le Portugal va devoir faire face à des coûts de financements de plus en plus élevés, L'avis négatif de ses trois agences renforce la méfiance des marchés à l'égard de la dette portugaise.

Section 2: Les conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

« La situation en Europe reste difficile et l'avenir plus incertain que jamais », déclara Christine LAGARDE directrice générale du Fonds Monétaire International (FMI)⁴⁸, lors d'un discours prononcé dans le cadre des rendez-vous mondiaux à Genève.

Dans cette section, nous allons essayer d'étudier les conséquences communes et spécifiques de cette crise.

⁴⁸Frédéric lebaron , « **la droite française, l'Europe et l'effet phobie** », éditorial, PDF.

Le Front national adopte sur la question du budget européen une position bien plus radicale que l'UMP: <http://www.frontnational.com/2013/02/budget-europeen-une-baisse-insuffisante-et-en-trompe-loeil/>

2.1. Les conséquences communes de la crise de la dette souveraine

Les conséquences communes de la crise de la dette souveraine européenne seront détaillées comme suite :

2.1.1. Une Récession qui s'aggrave et un chômage qui augmente

La crise financière de la zone d'euro, qui est la plus grave depuis la seconde guerre mondiale, a eu des conséquences sur le continent européen. L'observation des chiffres macroéconomiques de la zone monétaire permet de conclure qu'une grande récession économique affecte la zone.

Après que la croissance du PIB réel dans la zone d'euro (17 pays) avait marqué 0.4% en 2008, cette croissance est arrivée à un taux de -4.4% en 2009. Après cette date, et en 2010, elle a augmenté de 2% grâce aux plans d'austérité et au rôle de la BCE et du FMI dans la gestion de cette crise. En 2011, la croissance du PIB a diminué de nouveau à 1.6%.⁴⁹

Tableau N°8 : Taux de croissance du PIB réel : variation par rapport à l'année précédente (%)

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux	0.7	2.2	1.7	3.2	3.0	0.4	-4.4	2.0	1.4

Source : www.epp.eurostat.ec.europa.eu/

L'économie allemande, la plus importante dans la zone d'euro, n'a pas connu une bonne situation économique en 2009. La croissance du PIB est arrivée à -5.1% et après 2010, elle a diminué. La chute des marchés asiatiques et les plans d'austérité dans certains pays européens ont exposé ce pays à de nombreuses difficultés en raison de la baisse des exportations, ce qui a provoqué la faillite de certaines grandes entreprises.

La France, deuxième économie dans la zone d'euro, n'a pas trouvé une croissance réelle jusqu'à 2011, les mesures gouvernementales visant à diminuer le déficit budgétaire ont ralenti le rythme de la croissance dans ce pays.

⁴⁹<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=fr&pcode=tec0011>

Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

En plus, la zone d'euro en générale, et les pays qui ont annoncé des plans d'austérité (pays de la crise, Grèce, Irlande, Portugal et l'Espagne) ont enregistré une baisse dans leur production industrielle.

En 2009, l'investissement a chuté dans certains pays de la zone d'euro. Selon le forum mondial sur l'investissement (World Investment Forum, WIF) en juin 2010 à La Baule⁵⁰, les projets des secteurs lourds comme l'automobile, les mines et le transport, qui traditionnellement sont attirés vers l'Europe centrale et de l'Est, ont chuté, de même les projets de logiciels. Les économies de l'Espagne et de l'Irlande, qui ont été au passé très attractives grâce à la croissance, à l'infrastructure et au système fiscal attractif, ont connu une chute dans l'investissement suite à la crise financière de l'euro.

Mais, il y a des pays dans la zone d'euro où la crise n'a pas menacé le domaine de l'investissement comme l'Allemagne, la France et autres pays.

Selon les statistiques de la Banque mondiale, les exportations dans la zone d'euro ont diminué à 36.6% du PIB en 2009, après que ce taux a représenté 41.9% du PIB en 2008. Après 2009, le taux d'exportation a augmenté lentement. Les importations, ont diminué mais de 130% du PIB en 2008 à 120% en 2009.

En ce qui concerne l'épargne brute dans la zone d'euro, son pourcentage du PIB a diminué pendant cette crise. Nous remarquons encore, selon les données de la banque mondiale, que depuis 2009 l'épargne a diminué à 19.2% du PIB (le tableau ci-dessous retrace son évolution).

Tableau N°9 : Epargne Brute En % du PIB dans la zone d'euro (17 pays)

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Epargne brute en % du PIB	21.6%	22.7%	23.4%	21.9%	19.2%	19.7%	20.4%

Source : Banque Mondiale

⁵⁰Revue euro- finance, 'baisse des investissements étrangers en Europe en 2009', 2010. http://www.euractiv.fr/economie-et-finance/article20100604baisse-des-investissements-etrangeurs-en-europe-en-2009_68550-4740.html

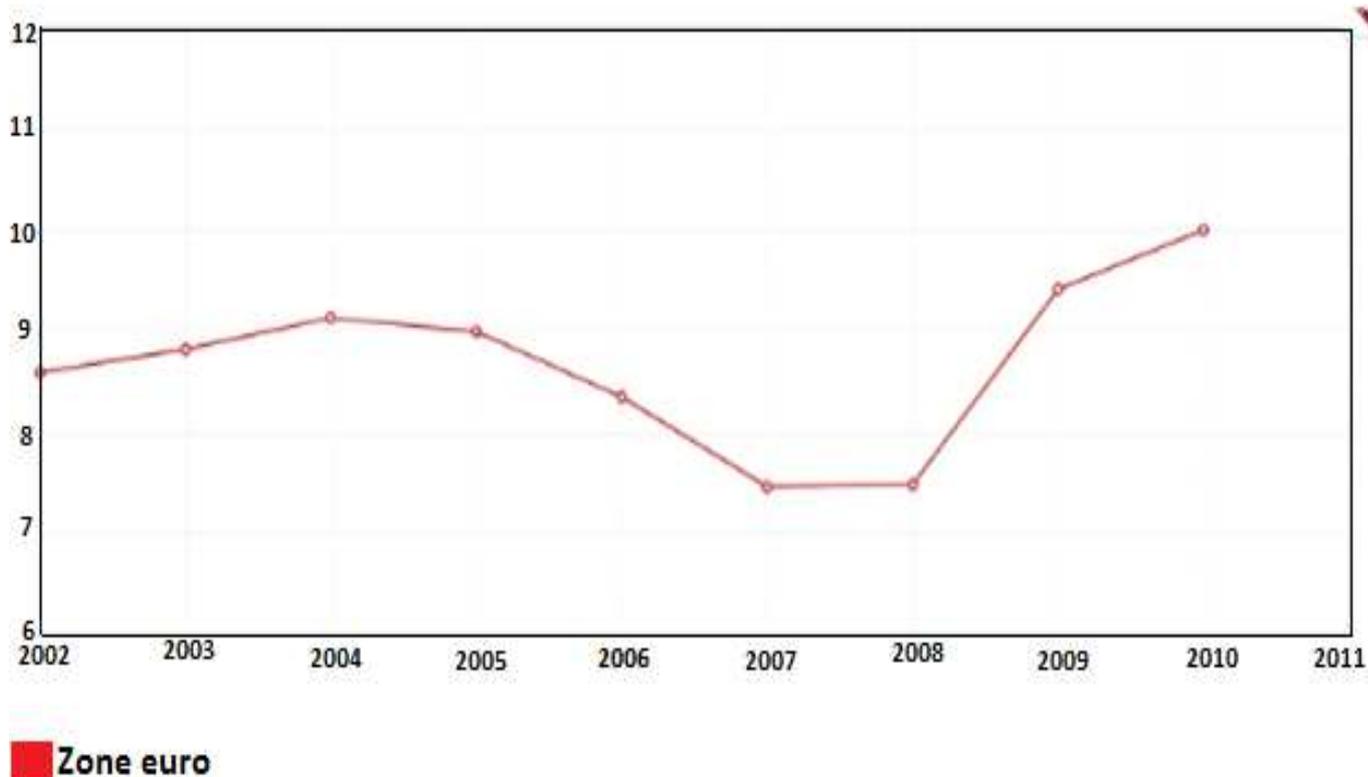
Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

Le taux de chômage a augmenté depuis 2008 (7.5% de la population active) jusqu'à 2010 (10% de la population active). Il atteint 10.3% en 2011 de la population active.⁵¹

En Espagne, le taux de chômage a enregistré 23%, 19% en Grèce, 14% en Irlande et 13% de la population active en Portugal.⁵²

Le graphique N°2 retrace l'évolution du chômage dans la zone Euro.

Graphique N°2 : Chômage dans la Zone d'euro - pourcentage de la population



Source: <http://donnees.banquemondiale.org/>

En somme, la crise a affecté tous les indicateurs macroéconomiques dans la zone pendant cette période.

2.1.2. La fragilité du système bancaire

Durant la crise, se posaient des questions sur la capacité de quelque pays de la zone à financer son endettement sur les marchés. Cette perturbation au niveau de la confiance a eu des répercussions sur la solvabilité des banques qui étaient exposées à des risques élevés en

⁵¹ <http://donnees.banquemondiale.org/>

⁵² <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>

Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

souscrivant les obligations souveraines comme garantie, elles sont fragilisées et ont besoin du soutien des Etats. Cette chaîne a contribué à une dégradation des conditions des prêts interbancaires et à une hausse des primes de risque au second semestre 2011 selon une étude économique de l'OCDE sur la zone Euro en mars 2012, les cours des actions bancaires européens ont chuté après 2009 par rapport à la période 2000 - 2007.⁵³

Suite à cette situation, plusieurs banques dans la zone monétaire ont rédigé des plans pour réduire la taille, les travaux et les bilans. Dans ce cas, la banque centrale européenne a annoncé que les conditions des prêts bancaires pour les ménages et les entreprises non financières sont devenues plus dures dans la zone après 2009.

Un autre rapport publié en août 2012, par le groupe Price Waterhouse a annoncé que les banques de l'Europe ont cumulé un grand nombre des créances douteuses⁵⁴. Cette tendance est le résultat de la politique de la BCE qui les a encouragés, depuis 2010 à racheter les créances douteuses des économies en défaillance. Le taux de croissance de créances douteuses a progressé depuis 2008 jusqu'à 2011 dans les dépôts des banques européennes, cette situation a impliqué une diminution importante des prêts interbancaires.

2.1.3. Marchés financiers affectés

A. Marchés obligataires

L'obligation est un titre permettant à un Etat de s'endetter. Leur émission donne lieu à un taux d'intérêt pour les créanciers. Ce taux réagit avec le degré de risque perçu par les investisseurs.

L'impact direct de la crise de la dette souveraine a été une hausse rapide des taux obligataires. Dans cette période, un régime de différenciation des obligations souveraines s'est trouvé dans la zone monétaire européenne, les obligations souveraines grecques ont cessé d'être considérées sûres comme celles d'autres pays (l'Allemagne et la France). Ce régime a été différent avant la crise, quand les obligations des pays de la zone ont été comparables.

⁵³Synthèse étude économique de l'OCDE, Mars 2012

⁵⁴<http://leblogalupus.com/2013/11/02/se-profile-un-mal-minimise-qui-prend-de-plus-en-plus-damplur-la-hausse-du-taux-de-creances-douteuses-sortes-de-gangrene-des-temps-modernes/>

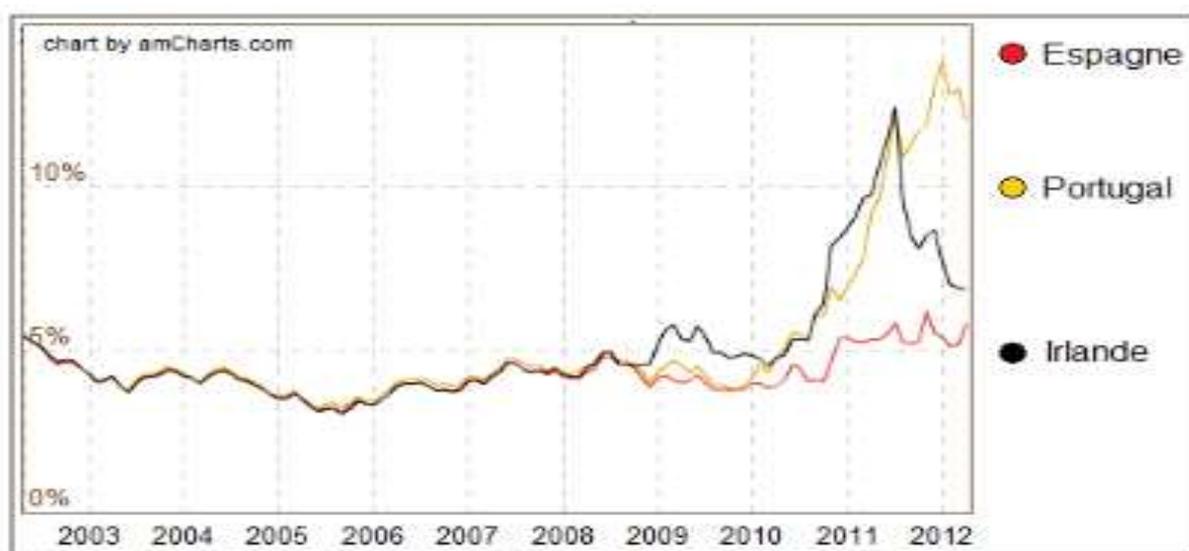
Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

En Grèce, la hausse des taux d'obligations a commencé en quatrième trimestre de 2009 avec un taux de 5.49 % et ne cesse d'augmenter depuis, atteignant les 20% en 2011.⁵⁵

Ensuite, l'anticipation d'un effet de contagion dans la zone d'euro par les investisseurs a provoqué la hausse des taux obligataires en Irlande et au Portugal depuis mai 2010. Dans ce cas, les investisseurs ont commencé à chercher les actifs de qualité, et leur demande porte sur les obligations allemandes. Cet état de fait s'explique par la diminution des taux obligataires allemands à 10 ans de 3.05% en fin 2008 à 1.93% fin 2011.⁵⁶

En ce qui concerne les autres pays sous tension, on remarque que les taux obligataires à 10 ans ont aussi augmenté comme le graphe suivant le montre :

Graphique N°3: Taux des obligations a 10 ans dans l'Espagne, le Portugal et Irlande



Source : Site de la Banque centrale Européenne <https://www.ecb.europa.eu/ecb/html/index.fr.html>

B. Marchés des actions :

En ce qui concerne la performance des bourses, les cours des actions ont connu une chute importante après l'année 2009. Plusieurs conditions ont contribué à cette chute ; la récession économique, la peur de la contagion de la crise vers d'autres pays après la Grèce et la fragilité du système bancaire de la zone.

⁵⁵ CAILLET David, 'Les motifs et les risques des achats massifs d'obligations gouvernementales par la Banque Centrale Européenne : Travail de séminaire de macroéconomie', Fribourg, 2012.

⁵⁶ http://france-inflation.com/taux_10ans.php

Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

Selon l'étude de l'indice boursier EUROSTOXX 50, un indice au niveau européen, regroupant cinquante sociétés dans le continent comme France Telecom, Deutsch Bank, Nokia et autres grandes entreprises, ce dernier a enregistré sa plus basse valeur depuis la constitution de la zone d'euro dans l'année 2009. Sa tendance à la baisse était marquante jusqu'à la fin de 2011.⁵⁷

Graphique N°4: Indice EUROSTOXX 50 entre 1990 et 2011 (Euro Price) marchés des actions



Eurostoxx 50 (Droite) _____ SP500 (Gauche) _____

Source : www.gecodia.fr

2.2. Les conséquences spécifiques sur l'Irlande et le Portugal

2.2.1. Les conséquence de la crise en Irlande

La crise a eu des conséquences néfastes sur l'emploi et la production. L'UE et le FMI sont intervenus pour freiner la propagation à d'autres pays.

A. Le chômage

Le taux de chômage irlandais a touché son plus haut niveau, dépassant de loin les anticipations des analystes. Selon l'Office Central des Statistiques irlandais (CSO) c'est pour la

⁵⁷ <http://www.morningstar.fr/fr/etf/snapshot/snapshot.aspx?id=0P0000HSFS&tab=1>

Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

première fois que le taux de chômage s'élève à ce degré depuis 1994, il atteint 14,8% en 2012.⁵⁸ Le chômage irlandais se caractérise notamment par la hausse du chômage de longue durée et la proportion des personnes exposées au risque de pauvreté augmentent, et le pouvoir d'achat a diminué, Le taux de chômage est passé de 4.6 % en 2007 à 14.8 % en 2012 soit une hausse de 10,2%.⁵⁹

Comme le montre le tableau ci-après :

Tableau N°10 : Taux de chômage (en %)

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Irlande	4,6	6,1	11,8	13,7	14,4	14,8

Source : CIA World Factbook-version du Janvier 1,2012

B. La Production

Suite à la crise, l'Irlande a connu une forte chute du Produit Intérieur Brute. Il a baissé de 15% entre mi 2007 et fin 2010.⁶⁰

La demande nationale est en chute libre depuis le début de l'année 2008, car entre l'année 2008 et l'année 2010, le PIB a chuté de plus de 13 % par an , Il est vrai qu'il y a des chiffres incontestables, l'année 2009 a vu une diminution du PIB de 7,0 %, alors qu' en 2008 le PIB a reculé de 3,0%, et la croissance trimestrielle de la demande adressée à l'Irlande sur la période 2011-2013 atteindrait 0,4 % contre 1,4 % sur la période pré-crise 2005-2007⁶¹.

La baisse de la consommation privée et publique et des exportations s'est traduite par des réductions consécutives de son PIB qui a reculé de 0,4 % en 2012 et encore de 0,1 % en 2013.⁶²

C. L'intervention de FMI et de l'UE pour freiner la propagation

Le Fonds Monétaire International (FMI) et L'Union Européenne (UE) ont répondu favorablement à l'appel du gouvernement irlandais pour une aide financière, pour faire face aux besoins de financement et aux effets de la crise.

⁵⁸ « Etudes Economique de l'OCDE Irlande », tiré du site internet : <http://www.oecd.org/fr/eco/48868865.pdf>. Consulté le 25/03/2014.

⁵⁹ « Situation Sociale et de l'emploi en IRALNDE », tiré du site internet : <http://www.europarl.europa.eu/committees/en/studies.html>

⁶⁰ « World Bank national accounts data, and OECD National Accounts data files », tiré du site internet: <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG>.

⁶¹ Idem

⁶² Christophe Blot C. (2012), « Le tigre celtique rentre ses griffes », revue de l'OFCE / prévisions-125, p.75.

En 2010, le FMI et l'UE ont mis en place un programme de soutien qui s'élève à 85 milliards d'euros, dont 17,5 milliards d'euros provenant du FMI, et le reste de l'UE, dont 35 milliards d'euros pour les banques, et 50 milliards pour les besoins budgétaires du pays. L'Irlande devrait rembourser les prêts et payer le coût d'emprunt un taux moyen et flexible de 5,8% par an.⁶³

Suite à l'effet de contagion, l'Irlande est fortement touchée par la crise de la dette grecque en 2010, par l'éclatement de la bulle immobilière et la fragilité de son système bancaire. Moody's dégrade sa dette de Aa1 à Aa2 en la classant comme étant à risque, illustrée par la hausse des déficits publics à 31,2% du PIB en 2010, supérieur même à celui de la Grèce. Le poids de la dette publique passe de 25% du PIB fin 2007 à 108% fin 2012. En conséquence, la situation s'est aggravée, le taux du chômage passe de 4,6% en 2007 à 14,8%.

2.2.2. Conséquences de la crise au Portugal

Nous allons voir les conséquences de la crise sur l'emploi et la production au Portugal.

A. L'emploi

Le taux de chômage au Portugal a atteint son plus haut niveau depuis les années 1980. Il atteint un taux de 11,1% au quatrième trimestre 2010.⁶⁴

Le chômage atteint 16,9 % au quatrième trimestre 2012 alors qu'il était de 15,8 % au trimestre précédent. Sur l'ensemble de l'année 2012, le taux de chômage s'est établi à 15,7 % légèrement au-dessus des estimations du gouvernement et des créanciers du Portugal, toujours sous assistance financière. Durant le quatrième trimestre 2012, le nombre de chômeurs atteint 923.200 personnes soit une hausse de 19,7 % par rapport au même trimestre de l'année précédente sur une population active de 5,4 millions de personnes. Le nombre de personnes bénéficiant d'un emploi a été estimé à 4,53 millions. Pour le quatrième trimestre 2013 le taux de chômage est de 15,3%.⁶⁵

Malgré ces mesures, le Portugal est classé troisième pays de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) avec un taux de chômage plus élevé. En janvier 2013, il a atteint 17,6%. Les données publiées par le Portugal se trouvent au même niveau

⁶³ « Le sauvetage de l'Irlande à 85 milliards validé par l'UE », tiré du site internet : <http://lci.tfl.fr/economie/conjoncture/2010-11/dernieres-discussions-autour-du-plan-de-sauvetage-de-l-irlande-6166255.html>.

⁶⁴ <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2011/02/16/97002-20110216FILWWW00469-portugal-chomage-a-111-fin-2010.php>

⁶⁵ <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/refreshTableAction.do?tab=table&plugin=1&pcode=teilm020&language=fr>

Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

que ceux de l'Eurostat, qui en janvier correspondait à un taux de 17,6%, dépassant les plus récentes prévisions de la Commission Européenne qui pointe vers 17,3% à la fin de l'année 2013.

Le tableau nous montre clairement une augmentation progressive chaque mois du taux de chômage, qui passe de 14,7% en janvier 2012 jusqu'à 17,6% en janvier 2013 soit une hausse de 2,9%.⁶⁶

Tableau N°11 : Taux de chômage corrigés des variations saisonnières (%)

Mois/ Année	Jan 2012	Juil 2012	Août 2012	Sept 2012	Oct 2012	Nov 2012	Dec2012	Jan 2013
Portugal	14,7	15,9	16,2	16,4	16,8	17,0	17,3	17,6

Source : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

B. La production

Le Portugal a connu une diminution du PIB de 1,6 % en 2011, alors qu'en 2012, le produit intérieur brut du pays a reculé de 0,8 % au troisième trimestre par rapport au trimestre précédent, et de 3,4 % face à la même période en 2011. Les prévisions officielles pour l'économie portugaise tablent sur une récession de 3 % sur l'ensemble de l'année.⁶⁷

En raison d'une forte chute de la demande intérieure et d'un essoufflement des exportations, en 2013 le produit intérieur brut recule de 1,4 %.⁶⁸

Pour 2014, la banque centrale portugaise prévoit une relance de 1,1 % du PIB, mais pénalisée par des mesures d'austérité budgétaire que le pays prévoit, sous assistance financière, pour tenir ses engagements internationaux

Le Portugal se trouve affecté par la crise pour des causes semblables à celles des pays qui la précède, c'est-à-dire la Grèce et l'Irlande. Le Portugal se voit confronté à des difficultés qui se traduisent par une croissance économique molle, une dette très élevée, un important déficit, et la dégradation de la note de sa dette par les trois agences. Ces difficultés et problèmes que le Portugal a rencontrés ne sont pas sans conséquence. Au contraire, Il a subit une forte augmentation de son taux de chômage et une diminution de son PIB.

⁶⁶ Idem

⁶⁷ ²⁸ « Le chômage atteint un niveau record au Portugal », tiré du site internet : <http://www.lemonde.fr/economie>

⁶⁸ <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=en&pcode=tec001>

Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne

Conclusion

La crise de la dette souveraine en Europe avait des causes communes pour chaque pays, cette crise a pour origine principal la crise financière de 2008 qui explique l'endettement excessif en Europe, il convient de ne pas oublier les causes spécifiques à chacun de ces pays qui sont liées à leurs caractéristiques socioéconomiques.

Cette crise a porté des conséquences sur plusieurs domaines. Une grande récession a frappée l'économie européenne, la croissance a contracté, le chômage a augmenté, l'épargne brute a chuté et les investisseurs ont diminué leurs projets dans certains pays de la zone. Ensuite, les créances douteuses ont fragilisé les banques et ont conduit à la diminution des prêts interbancaires et des titres bancaires. Enfin, la crise n'a pas épargné les marchés financiers. En effet, les taux des obligations ont augmenté, et les investisseurs ont cherché les titres sûrs en Allemagne et dans d'autre pays. Encore, les indices boursiers en Europe ont chuté en 2009 suite à la crise de la zone monétaire.

Introduction

Ce chapitre est composé de trois sections, la première sera consacrée pour une étude théorique des étapes qui ont marqué les relations euro-algériennes depuis l'indépendance jusqu'au début des années 2000.

La deuxième section traitera les répercussions de la crise sur les échanges extérieurs de l'Algérie avec l'union européenne, tandis que la dernière section évoquera les effets de la crise sur les réserves de change algérienne, la croissance économique, l'emploi, le budget et l'inflation.

Section 1 : Les relations entre l'Algérie et l'Union européenne

Cette section sera consacrée à présenter la nature des relations entre l'Algérie et l'UE après l'indépendance. A cet effet, nous développerons les tentatives de la réglementation des relations commerciales entre l'Algérie et la CEE, ensuite, nous aborderons les différents accords de coopération.

1.1. Historique des relations entre l'Algérie et l'Union européenne

La Communauté Européenne s'est construite sur des bases économiques et commerciales, c'est tout à fait normal qu'elle envisage des relations extérieures sur les mêmes bases. Ainsi il ya eu coopération avec les pays de la rive sud de la méditerranée dont l'Algérie fait partie, mais ce que reprochent les observateurs à la CEE (Communauté Economique Européenne) c'est que l'approche commerciale de ses relations extérieures est restée longtemps exclusive.

1.1.1. L'évolution des rapports Algérie /Union européenne:

A. L'ère des premiers accords commerciaux

Les premiers accords proposés par la CEE aux pays tiers étaient essentiellement commerciaux.

Nous revenons jusqu'à l'année 1957 où l'Algérie était encore une colonie française, ainsi pendant cinq ans et jusqu'à l'indépendance, en 1962 l'Algérie fut européenne. A peine sortie, en juillet 1962, d'une guerre de libération, l'Algérie se veut neutraliste, et elle appelle de ses vœux toute aide d'où qu'elle vienne, dans la mesure où ne s'y attache aucune condition politique.⁶⁹

Le statut « dynamique » de l'Algérie envers la CEE, après son indépendance, lui a permis non seulement de profiter des avantages acquis, mais aussi de recevoir les préférences que décidaient de s'accorder entre eux les États membres.⁷⁰

Cependant, les autorités algériennes manifestèrent le désir de modifier leur tarif douanier, pour protéger leur jeune industrie, tout en continuant d'assurer un régime préférentiel aux six États de la CEE.⁷¹

À partir de 1965, et jusqu'en 1970, l'Algérie a bénéficié d'un statut simple, qui ne lui permettait pas d'avoir de nouveaux avantages.

En 1969, l'Algérie refuse de signer un accord de coopération que nos voisins marocains et tunisiens ont signé. Elle prétend qu'elle doit avoir un statut exceptionnel, suite à son passé communautaire.

Elle souligne la spécificité de son économie, caractérisée par la prédominance des hydrocarbures dans son industrie.

Plus que cela, l'Algérie défend un accord global qui s'étendrait à tous les domaines. Ainsi l'actuel président de la république monsieur A. Bouteflika, à l'époque ministre des affaires étrangères déclare-t-il que « les relations algéro-européennes devraient englober non

⁶⁹ - Grimaud N. « La diplomatie algérienne, un bilan historiquement positif », M. Lakhel (dir.), Algérie de l'indépendance à l'État d'urgence, Larmises/L'harmattan, Paris, 1992, p. 251.

⁷⁰ - Petit Laurent Philippe, Les fondements politiques des engagements de la communauté européenne en Méditerranée, PUF, Paris, 1972, p. 72.

⁷¹ Le Monde, 2 juillet 1963, p. 16.

seulement le commerce, mais aussi la coopération financière et la main d'œuvre... L'Algérie ne saurait se contenter de l'un ou de l'autre type d'accord habituellement contracté par la CEE». ⁷² Une telle proposition est rejetée par la CEE.

À cette époque, la Communauté Européenne n'a pas encore élaboré une politique envers la Méditerranée, ce qui limite son action. Ce retard découle d'un préjugé européen, ainsi, que Bertrand Gallet homme politique français l'explique : « Lorsque la Communauté européenne se construit, elle le fait en ignorant le monde méditerranéen considéré comme trop instable, trop différent, trop retardataire et trop lié aux intérêts américains ou soviétiques » ⁷³.

B. La politique globale méditerranéenne

Avec le lancement de cette nouvelle politique globale méditerranéenne (PGM) en 1972 : « cette politique consistait en une série d'accords de coopération avec les pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) et du machrek (Egypte, Liban, Syrie et Jordanie) et en un accord de libre-échange industriel avec Israël » ⁷⁴. la CEE a voulu se préoccuper davantage des différents problèmes des pays méditerranéens : politiques, sociaux, scientifiques.

Dans ce cadre, le volet commercial fut omniprésent.

L'Algérie comme pays méditerranéen membre de l'OPEP, en pleine expansion dans ses relations internationales, entame des négociations avec la CEE. Cette affirmation diplomatique intervient à un moment où l'Algérie a renforcé par deux fois son leadership parmi les non-alignés. L'Algérie émerge d'abord en organisant le sommet des chefs d'État non-alignés, à Alger, en septembre 1973. La déclaration finale de cette rencontre invite les Européens à jouer un rôle plus important : « ... la sécurité en Europe ne saurait être dissociée de celle de la Méditerranée, la conférence appuie les droits légitimes des pays non-alignés de cette région de participer aux décisions qui touchent à leur sécurité.

D'autre part, les participants rassemblent leurs efforts en vue d'établir une zone de paix et de coopération, sur la base du respect des intérêts des pays concernés et de la non-ingérence dans les affaires intérieures » ⁷⁵. La deuxième initiative lors de la session de l'ONU sur les matières premières, en avril 1974. Cette session cherche à définir un nouvel ordre

⁷² Le Monde, 17 Avril 1970.

⁷³ Gallet Bertrand, La politique étrangère commune, Economica, 1999, Paris, p. 134.

⁷⁴ Gilbert benhayoun, maurice catin, Henri regnault « l'europe et la méditerranée : intégration économique et libre échange », 1997, p, 25.

⁷⁵ Extrait de la déclaration d'Alger, 1973.

économique international, comme c'était le cas lors de la conférence sur la coopération économique internationale à Paris en 1975.

a. Fin de l'exception algérienne

Cette fin est marquée par trois phases de négociations : une première en juillet-octobre 1973 révèle la réticence de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie à l'égard de l'offre de la CEE de juin 1973 ; une deuxième a eu lieu en octobre 1974 et mars 1975 ; enfin, une dernière se déroule en avril 1975, et elle finit par un arrangement avec l'Italie⁷⁶.

Les négociations ont abouti à un accord de coopération⁷⁷. Le texte est finalisé, le 26 avril 1976, pour une durée indéterminée. Il est accompagné d'un protocole financier révisable tous les cinq ans, sur la base juridique de l'article 238 du traité de Rome. Cet article stipule que : « la communauté peut conclure avec un État, ou une organisation internationale, des accords créant une association caractérisée par des droits et des obligations réciproques, des actions communes et des procédures particulières... ».⁷⁸

Cet accord est basé sur deux principes :

La non-réciprocité et la non-discrimination, il comporte une coopération économique et technique, une coopération commerciale, et une coopération sociale.

Les accords européens suppriment les droits de douane sur les produits industriels de l'Algérie, avec quelques conditions qui concernent la quantité et la qualité.⁷⁹

Entre 1976-1981, un protocole financier accompagne, l'accord de coopération. Le dispositif affiche 151 millions d'euros, les fonds sont utilisés prioritairement pour les infrastructures, pour la gestion de l'eau et des énergies, pour la coopération scientifique et la formation agricole le montant total du troisième protocole est de 239 millions d'euros.

⁷⁶Petit Laurent Philippe, Les fondements politiques des engagements de la communauté européenne en Méditerranée, PUF, Paris, 1972, p. 73.

⁷⁷Dupouy Alain, « Le statut juridique de la coopération entre l'Algérie et la CEE », *la revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, n° 1, 1979, p. 13-14.

⁷⁸Balmond Louis et Bourrinet Jaques, *Les relations extérieures de l'union européenne*, QSJ ? PUF, Paris, 1984, p. 4.

⁷⁹ Chapitre 1 article 9 page 7 de l'accord euro mediterranean établissant une association entre la republique algérienne et la communaute européenne et ses états membre, d'autre part <http://www.mincommerce.gov.dz/fichiers08/accordasso.pdf>

b. Le bilan critique de la politique méditerranéenne

La domination commerciale fragilise la pertinence de l'approche globale de la politique méditerranéenne. Le bilan de cette politique méditerranéenne de la CEE reste très mitigé. La mise en œuvre de l'accord n'a pas assuré un meilleur équilibre dans les échanges entre les deux parties. Au contraire elle a consolidé la dépendance de l'Algérie envers la CEE⁸⁰.

Cet effet pervers tient aux intérêts de chacune des deux partis et non à la coopération entre elles.

Ainsi pour ces différentes raisons, en 1985, dès la baisse des prix du pétrole, et dès l'émergence de l'investissement dans les énergies alternatives, le dialogue euro-arabe a été gelé, un tel dialogue, dont l'Algérie était membre actif, aurait pu déboucher sur un véritable accord, pour lancer une coopération globale et équilibrée.

Enfin, pour la CEE, le manque d'une indépendance en politique extérieure a contribué à l'échec d'une approche globale. La politique extérieure de la CEE est restée dépendante de celle des États-Unis d'Amérique. Cette inféodation n'a pas favorisé la réussite de l'approche globale méditerranéenne⁸¹.

1.1.2. La politique méditerranéenne rénovée PMR

Le Comité économique et social de l'Europe est à l'origine de la politique méditerranéenne rénovée. Le 12 juillet 1989, le Comité lance, la rénovation avec un avis intitulé :

« Nouvelle politique méditerranéenne de la Communauté européenne ». Le comité souligne que : « l'évolution de la situation politique internationale, le processus de globalisation de l'économie, l'accroissement des déséquilibres Nord-Sud dans le monde, et la réalisation du marché unique européen, font apparaître la nécessité de redéfinir le rôle international de la communauté sur le plan politique et économique ».⁸²

⁸⁰ Khader Bichara, *Le partenariat Euro méditerranée après la conférence de Barcelone*, l'Harmattan, Paris, 1997, p. 16.

⁸¹ Bichara. K., *op. cit.*, p. 44 et 45

⁸² Avis du Comité économique et social européen, doc. CES 835-89

Voir Alvaro de Vasconcelos, « *La nouvelle Europe et la méditerranée occidentale* », revue de L'OTAN, octobre 1991, <http://www.nato.int/docu/revue/1991/9105-06.htm>

L'objectif principal de la nouvelle politique est toujours sécuritaire, comme le souligne le Comité en 1989 : « ... la poursuite d'un même projet économique et politique est le seul moyen de mettre le continent européen à l'abri des deux principaux dangers qui se dessinent désormais clairement : le nationalisme et l'intégrisme »⁸³ .

Après un long blocage, « L'Acte Unique » en juillet 1987, permet à la Communauté européenne de connaître un nouvel élan vers l'unification, par la réalisation d'un grand marché intérieur avant la fin 1992. L'Acte prévoit aussi l'élargissement du domaine des décisions que le Conseil peut adopter à la majorité.

Pour l'Europe communautaire, l'abandon de l'ancienne politique méditerranéenne entraîne un recul dans les aides publiques au développement et une réduction dans les interventions publiques. Les financements d'origine étatique sont tombés à 17 % des contributions totales. Sachant que les PTM représentent le troisième marché de la communauté et que

48 % de leurs importations proviennent de cette dernière, le Comité économique et social de l'Europe a défini les deux grands principes de la nouvelle politique méditerranéenne:

- dépasser les intérêts nationaux des différents États membres, mais aussi des différents PTM, pour adopter une perspective commune ;
- mettre un terme aux rapports bilatéraux qui avaient cours entre la Communauté et les PTM, car ces rapports aggravaient les disparités entre les différents pays du Bassin méditerranéen.

Selon les communications de la Commission, les grandes lignes de cette politique rénovée sont:

- Accompagnement du processus d'ajustement économique ;
- Guidage de l'investissement privé ;
- Accroissement des financements bilatéraux et communautaires ;
- Implication plus étroite dans l'évolution de la Communauté vers le marché unique ;
- Renforcement du dialogue économique et politique.

Les orientations ont été arrêtées par le Conseil en décembre 1990. Globalement les deux préoccupations de cette nouvelle politique sont économiques et géopolitiques. Il s'agit

⁸³ Avis supplémentaire du Comité économique et social européen, Doc. CES. 90-512.

prioritairement de faire face à la détérioration économique et sociale des PTM, par deux options :

- La mise en œuvre d'une coopération décentralisée, avec un accent sur l'environnement;
- La priorité aux réformes économiques et structurelles.

1.2. Le processus de Barcelone

Le Processus de Barcelone, lancé par l'Union européenne en 1995, lors du Sommet Européen de Cannes, poursuit et amplifie la rupture engagée dès le début des années 1990 en proposant les bases d'un partenariat global, la conférence de Barcelone représente un élan vers la prospérité de la Méditerranée.

Elle souhaite donner un grand espoir aux pays tiers méditerranéens, Elle songe notamment à l'Algérie.

1.2.1. Vers le partenariat

Les résultats critiques de la politique globale méditerranéenne ont poussé la communauté à changer son approche méditerranéenne. Désormais, on ne parle plus d'une simple coopération mais de partenariat...

Le 7 février 1992, l'Union Européenne voit le jour avec le traité de Maastricht, un accord qui trace la voie vers une union monétaire. Une puissance économique et mondiale s'organise : elle entend jouer pour avoir un rôle plus important sur la scène internationale, notamment en la Méditerranée.

Pour l'UE, la zone méditerranéenne doit désormais fonctionner sous le contrôle européen, parce que tout événement s'y produisant peut avoir un impact sur la stabilité et la paix en Europe, surtout avec les rivalités américaines et chinoises.⁸⁴

Au début des années quatre-vingt-dix suite à plusieurs événements l'Algérie tombe dans l'insécurité et la corruption.

⁸⁴ Robert Anne Cécile, « *L'étrange politique étrangère de l'UE* », le Monde Diplomatique, décembre 2002, p. 24-25.

Le service de la dette extérieure absorbe les deux tiers des recettes tirées des hydrocarbures, les seules exportations de l'Algérie, le passage au rééchelonnement de la dette extérieure semble la meilleure solution.

La crise algérienne dépasse les frontières de l'Algérie, pour se ramifier au delà de la Méditerranée favorisons le lancement de la nouvelle approche européenne vers le partenariat en Méditerranée.

1.2.2. Le partenariat euro-méditerranéen : un élan vers une zone de stabilité et de paix

Les Européens ont reconnu l'échec de leurs politiques méditerranéennes de développement.⁸⁵ Le moment est venu pour dépasser l'aide au développement, Il faut désormais aboutir au partenariat.

La conférence intergouvernementale de Barcelone a délibère après une série d'étapes : les conseils européens de Corfou (juin 1994), puis d'Essen (décembre 1994) et enfin l'étape clé de Cannes (juin 1995) où le programme MEDA a été adopté (la nouvelle enveloppe financière pour les pays tiers méditerranéens. Le programme MEDA a été créé pour encourager et supporter la réforme des structures économiques et sociales des partenaires méditerranéens, en vue d'établir, en 2010 une zone de libre-échange en Méditerranée). La conférence de Barcelone conclut ses travaux par une déclaration en trois points. Le premier volet, privilégie les règles de conduite que chaque pays doit prendre en considération : il s'agit de la démocratie et du respect des droits de l'homme, dans le but de réaliser une zone de paix et de stabilité.

Le deuxième volet de la déclaration vise au développement économique durable, et à l'amélioration des conditions de vie, cela par l'établissement d'une grande zone de libre-échange selon les principes de l'économie ouverte de marché.

Pour ce qui est du troisième volet, il tente à impliquer la société civile dans la vie active du pays, sans la moindre discrimination de n'importe quel type.

D'autre part l'Algérie a supprimé les obstacles aux importations de biens et de services européens dans un délai de douze ans. Cette obligation doit accélérer l'établissement de la

⁸⁵ Voir la Communication de la Commission : « *Bilan de la politique méditerranéenne de la communauté* » SEC (89) 1958, Bruxelles, le 10 novembre 1989.

zone de libre échange, en contrepartie de l'aide technique, technologique et financière de l'UE. Pour l'Algérie, le délai de la période transitoire de douze ans est trop court. Dans cette optique, l'Algérie demandait la prolongation de la période transitoire.

Le volume des échanges entre l'UE et l'Algérie est de 33 milliards de dollars par an (plus de 25 milliards USD d'exportations et 8 d'importations), chiffres appelés à augmenter fortement dans les toutes prochaines années avec le doublement des exportations de gaz.⁸⁶

Section 2 : Répercussions de la crise de la dette souveraine sur les échanges extérieurs de l'Algérie avec l'union européenne

L'Europe assure environ 60% des exportations et des importations de l'Algérie. La France, l'Italie et l'Espagne totalisent plus de 70% des exportations algériennes vers l'UE, et avec l'Allemagne fournissent 45% des importations algériennes.⁸⁷ Dans cette deuxième section nous allons voir, les échanges entre l'Algérie et l'Union Européenne, la nature de commerce effectué, ainsi que les effets de cette crise sur les produits hydrocarbures et hors hydrocarbures.

2.1. Les exportations de l'Algérie vers l'UE de 2001-2011

L'économie algérienne demeure très fortement dépendante de la rente des hydrocarbures, qui représentent la principale source de revenus du pays, sans être parvenue à se diversifier et à mettre en place une industrialisation compétitive au niveau international.

Nous allons essayer d'analyser dans cette section la structure et l'évolution des exportations algériennes en les décomposant en exportation hydrocarbure et exportations hors hydrocarbure.

2.1.1. Les exportations des produits hydrocarbures

L'Algérie, pays cherchant toujours à concrétiser une avancée économique majeure, garde toujours son statut de pays en développement et cela malgré tous les efforts et moyens dépensés lors de la dernière quinzaine d'années passées. Il est vrai cependant que depuis le début 2000, le pays avait amorcé un changement qui allait être majeur, et perceptible. Aujourd'hui encore le pays reste dans cette même phase qui laisse suggérer une stagnation sur

⁸⁶ <http://www.medeia.be/fr/pays/algerie/relations-eu-algerie/> consulté le 10 mai 2014

⁸⁷ MAKHLOUF Farid. Les Politiques commerciales de l'Algérie et son intégration à l'Europe. Master 1 Economie des Affaires Européennes et Internationales . Université de Pau. 2006. p,5.

le long terme, et pour cause, le pays tout entier doit ses revenus à la rente des hydrocarbures et des forages pétroliers. Au terme actuel, et ce comme depuis l'indépendance, le même constat, les mêmes sources de revenus économiques à 97% environs, les 3% restants sont en majorité dans le raffinement et dérivées pétrolières. En plus, l'évolution des prix de vente sont un métronome pour toute une économie nationale, les fluctuations sur les prix du baril et du mètre cube de gaz ont un effet direct à l'échelle de tout le pays, sans compter que toute une industrie suit derrière. Nous allons voir dans le tableau suivant, l'évolution des recettes des hydrocarbures.

Tableau n° 12 : Evolution des exportations hydrocarbures de l'Algérie durant la période (2001-2011), en milliards de dollars EU

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Les produits hydrocarbures	19,09	18,71	23,99	31,55	45,59	53,61	59,61	77,19	44,42	56,12	71,66
Les prix du pétrole	24,85	25,24	29,03	38,66	54,64	65,85	74,95	99,9	62,3	80,2	112,6
Le taux d'accroissement des exportations en %	-	-1,20	28,22	31,51	44,50	17,59	11,19	29,49	-42,45	26,33	27,67

Source : Rapport de la Banque d'Algérie 2012.

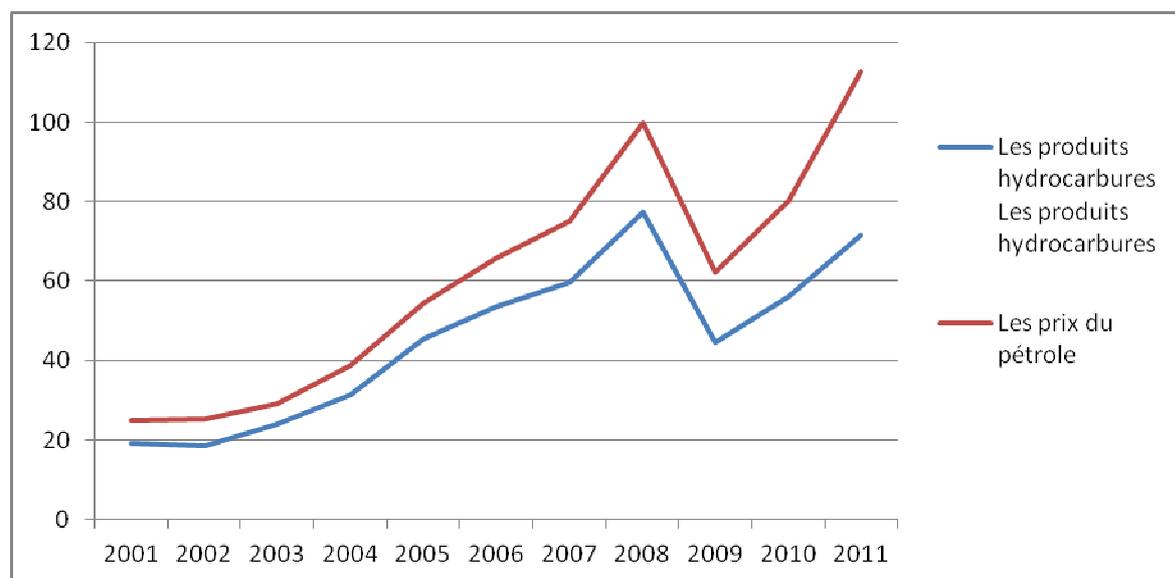
Nous constatons une évolution continue des produits hydrocarbures et des prix du pétrole jusqu'à l'année 2008. Au moment de la crise il y a eu une baisse des prix du pétrole et des produit hydrocarbures passant respectivement de 99 ,9 Milliards de dollar a 62,3,et de 77 ,19 à 44,42 en 2009, puis les prix du pétrole et les produits hydrocarbures en replit leurs évolution d'une manière significative, et donc il y a de fortes chances que cela soit l'effet direct de la crise financière qui avait touché les pays consommateurs / importateurs de matières premières. Surtout les pays développés qui en ont le plus grand besoin, dû à l'importance des sources énergétiques pour cette catégorie de pays.

Nous constatons qu'entre 2008 et 2009, une baisse et significative et ce, que ce soit dans les prix ou les exportations, c'est à dire l'impact négatif de la crise des subprimes dans les places financières.

Mais cela n'a pas été un frein, car au contraire même, les prix sont repartis à la hausse et la demande plus forte qu'auparavant.

En tous les cas, la rente pétrolière semblent dominer les exportations du pays, de façon quasi-totale, au même moment où la politique de l'Etat algérienne cesse de mettre en place des stratégies pour diversifier les secteurs. La dépendance est un vrai handicap pour cette économie en développement qui tarde à gagner sa place au niveau africain et régional en méditerranée. Avec un prix de baril maintenu en haut des spéculations, et l'avènement de l'ère de l'exploitation des gaz de schiste, cela confirme cette dépendance. De plus, bon nombre des recettes sont englouties par les recettes publiques, dont les soins et les infrastructures de toutes natures, mais qui ne semble pas faire décoller les autres segments de l'économie, une fois encore, la dépendance est là, elle est plus sociale encore, et avec un chômage allant de 10% de sources officielles et à 20% environs de sources privées.

Graphique n° 5 : Représentation des exportations hydrocarbures de l'Algérie pendant la période 2001-2011.



Source : Etabli à partir des données du tableau n°12.

2.1.2. Les exportations des produits hors hydrocarbures

Le tableau ci-dessus représente l'évolution des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie durant la période 2001 à 2011

Tableau n° 13 : Evolution des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie durant la période (2001-2011), en milliards de dollars

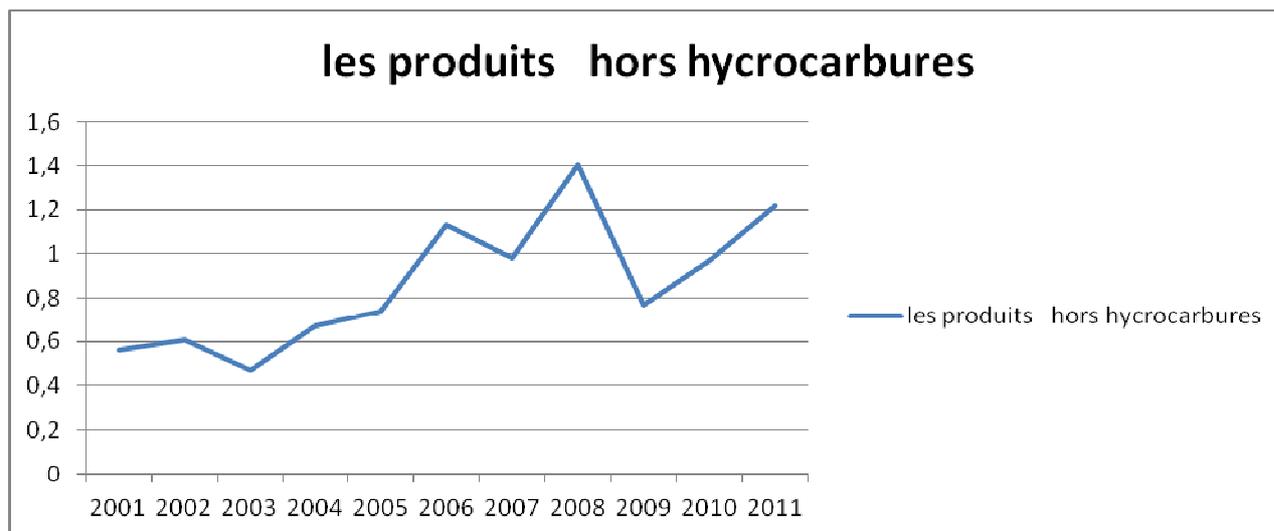
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
les produits hors hydrocarbures	0,56	0,61	0,47	0,67	0,74	1,13	0,98	1,40	0,77	0,97	1,22
Le taux accroissement des exportations en %	-	8,92	22,95	42,55	10,44	52,7	-13,27	42,85	-45,00	25,97	25,77

Source : Etabli à partir des données de la Banque d'Algérie

Malgré une remarquable amélioration à long terme, les exportations hors hydrocarbure demeurent toujours marginales. Elles sont évaluées en 2005 à 0,79 milliards de dollars, correspondant à une relative reprise par rapport aux années précédentes. La faible contribution du commerce d'exportation hors hydrocarbures aux ressources du pays, relevant la faiblesse structurelle de ces exportations ainsi que de son taux "négligeable" par rapport au total des exportations, révèle, au-delà de la faible compétitivité à l'exportation de l'économie nationale, de plus, l'ouverture accrue de l'économie nationale avec l'entrée en vigueur de l'accord

d'association avec l'Union Européenne depuis septembre 2005 et la perspective d'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce. L'année 2008 a été marquée par la diminution des exportations hors hydrocarbures, cela est relatif à des chocs externes. Le graphique n°6 illustre parfaitement cette situation.

Le graphique n°6 : Présentation des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie pendant la période 2001-2011



Source : Etabli à partir des données du tableau n°13

A. La structure des exportations algériennes vers l'Union Européenne avant et après la crise

Le tableau n°14 représente la structure des exportations algériennes vers l'Union Européenne avant et après la crise de la dette publique européenne.

Tableau n° 14 : La part des exportations par groupe de produits hors hydrocarbures durant la période 2001-2011, en MILLIONS USD

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Alimentation	28	35	48	59	67	73	88	119	113	315	264
Energie et lubrifiant	18484	18091	23939	31302	45094	53429	58831	77361	44128	55527	50896
Matières premières	37	51	50	90	134	195	169	334	170	94	117
produits semi-finis	504	551	509	571	651	828	993	1384	692	1056	1155
Equipements agricoles	22	20	1	-	-	1	1	1	-	1	-
Equipement Industriels	45	50	30	47	36	44	46	67	42	30	24
Biens et Consommations	12	27	35	14	19	43	35	32	49	30	12
Total	19132	18825	24612	32083	46001	54613	60163	79298	45194	57053	52468

Source : Etablie à partir des données de la direction générale des douanes

Durant la période 2001-2011, la part de chaque groupe dans le total des exportations progresse d'une manière marginale. Pour les produits semi-finis, nous remarquons que leurs parts augmentent presque trois fois durant huit ans, passant de 504 millions de dollars en 2001 à 1384 million de dollars en 2008. Les biens alimentaires ils ont connu une croissance continue passant de 28 million de dollars en 2001 à 119 million de dollars en 2008. Les matières premières et les biens d'équipements industriels ont connu aussi une augmentation passant entre 2001 et 2008 respectivement 37 million de dollars à 334 million de dollars et de 45 à 67 million de dollars.

Nous remarquons que les exportations hors hydrocarbure de l'Algérie vers l'Union Européenne n'ont pas connu une amélioration marquante durant la période avant et après la crise de la zone euro ce qui explique que cette crise n'a pas eu d'impact sur ces produits parce que les exportations algériennes sont dominées par les exportations d'hydrocarbures.

2.2. Les importations des produits en provenance de l'Union Européenne

2.2.1. Le total des importations de l'Algérie en provenance de l'UE

Le tableau n° 15 représente évolution des importations de l'Algérie avant et après la crise de la dette publique européenne

Tableau n° 15 : Evolution des importations de l'Algérie durant la période 2001-2011 en Milliards de dollars

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Les Importations	9,5	12	13,3	17,6	19,2	20,6	22,2	24,1	26,2	38,89	44,94
Le taux d'accroissement des importations en %	/	26,31	10,83	32,33	9,09	7,29	7,76	8,55	8,71	48,43	15,55

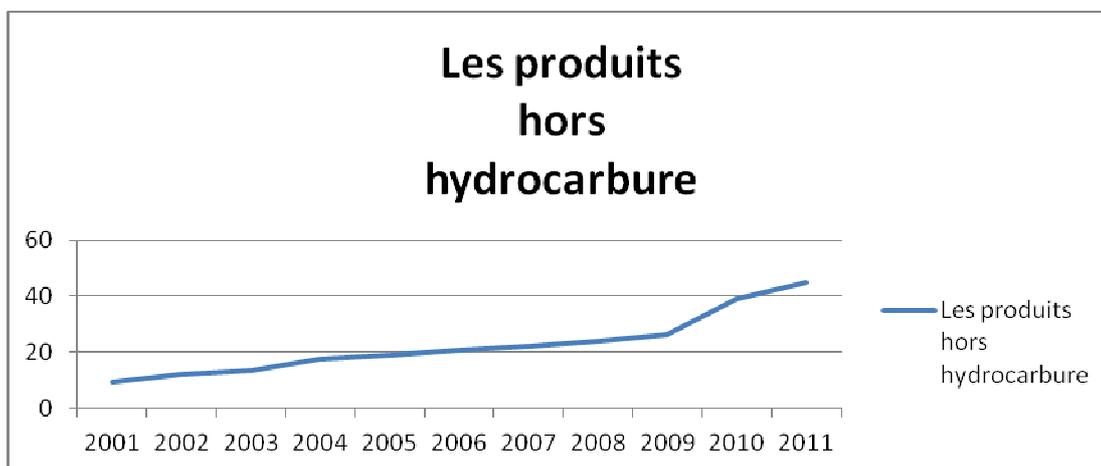
Source : Etablie à partir des données de la Banque d'Algérie

Durant la période 2001-2008, avant l'éclatement de la crise de la dette, nous remarquons que les importations algériennes ont connu une évolution croissante, cette évolution importe un risque de détruire la production nationale suite au rapport qualité/prix des produits importés qui ne laisse pas place au produit national non compétitif, alors que l'impact le plus recherché lors de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE est de pousser les entreprises algériennes à devenir compétitives au moins pour lever la dépendance alimentaire. Autrement, les quelques entreprises restantes dans ces domaines risquent de disparaître sous l'afflux de produits européens.

En 2010, avec l'éclatement de la crise, nous remarquons que le taux d'accroissement des importations hors hydrocarbure a progressé cinq fois par rapport à l'année 2009, passant de 8,71% à 48,43%. Cette forte progression est due à l'augmentation des prix des matières premières sur les marchés mondiaux.

Le graphique ci-dessous explique cette situation.

Le graphique n° 7 : Présentation des importations hors hydrocarbures de l'Algérie pendant la période 2001-2011



Source : Etabli à partir de tableau n°15

2.2.2. La structure des importations algériennes en provenance de l'Union Européenne

Le tableau n° 16 représente la structure des importations algérienne en provenance de l'UE pour la période 2001-2011

Tableau n° 16 : Importation par groupe de produit durant la période 2001-2011 en MILLIONS USD

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Alimentation	2395	2740	2678	3597	3587	3800	4954	7813	5863	6058	7342
Energie et lubrifiants	139	145	114	173	212	244	324	594	549	955	915
Matières premières	478	562	689	784	751	843	1325	1394	1200	1409	1561
Produits bruts	1872	2336	2857	3645	4088	4934	7105	10014	10165	10098	8193
Demi-produits	155	148	129	173	160	96	146	174	233	341	309
Equipements agricoles	3435	4423	4955	7139	8452	8528	8534	13093	15139	15776	12633
Equipement Industriels	1466	1655	2112	2797	3107	3011	5243	6397	6145	5836	5251
Biens et Consommations	9940	12009	13534	18308	20357	21456	27631	39479	39294	40473	

Source : Etablie à partir des données de la direction générale des douanes

La part du groupe des importations des matières premières et produits semi-fini a connu une augmentation significative. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement de la demande intérieure en biens et services, cette hausse est aussi le résultat du renchérissement des prix sur les marchés mondiaux et de l'appréciation de l'euro par rapport aux dollars, durant la période de la crise de la dette publique européenne. L'année 2008 a été marquée par une envolée des importations des produits alimentaires, les biens d'équipement industriels, et les produits de consommation. Leurs valeurs sont passés respectivement de 2395 à près 7813 ; de 3435 à 13093 et de 1466 à 6397 tous cela en millions USD, La forte augmentation de l'importation des produits alimentaires est due en grande partie à l'envolée des prix de ces produits sur les marchés internationaux, celle des biens d'équipement s'explique par la forte demande des agents économiques. Les importations de biens alimentaires et de matières premières sont également reculées en 2009 à (5863), (1200) respectivement, en contexte de régulation prudente et de renforcement du dispositif de traçabilité des opérations avec l'extérieur et aussi s'explique par la baisse de la demande de ces biens à cause de la crise de la dette publique européenne. Le second poste des importations de biens, représenté par les demi-produits, a enregistré une très faible

progression en 2009 (10014 à 10165) par rapport à l'année 2008 (7105 à 10014). Mais en 2011, ces biens ont connu une hausse passant de 6058 à 7342 pour les produits alimentaires et de 1409 à 1561 pour la matière première. L'augmentation des importations des produits alimentaires et matières premières indique la forte propension à importer en la matière en 2011, le choc sur les prix des produits de base a amené les pouvoirs publics à prendre des mesures visant à assurer une disponibilité accrue de ces produits sur les marchés intérieurs. Les échanges commerciaux mondiaux ont fortement subi les effets de la crise financière internationale en 2008, après une croissance vigoureuse sur plusieurs années. La contraction du volume des échanges mondiaux de biens et de services s'est poursuivie au cours de l'année 2009 avant que ne s'amorce une relative reprise induite par le raffermissement de l'activité économique.

En particulier, les échanges commerciaux avec les pays de la zone euro n'ont été que faiblement affectés par la crise de la zone euro. En fait, ce sont les pays à revenu intermédiaire qui ont été touchés par le fléchissement de l'économie mondiale, qui a freiné la demande des produits d'exportation et pesé sur la croissance ralentissement de l'économie mondiale sous l'effet de la crise de la zone euro. En effet, dans la zone euro, l'acuité de la crise de la dette souveraine conjuguée aux tensions accrues en matière de sources de financement des banques a pesé sur l'activité économique en 2011.

2.3. La balance commerciale de l'Algérie vis-à-vis de l'Union Européenne

Tableau n° 17 : Représentations de l'évolution de la balance commerciale algérienne durant 2001-2011 en milliards de dollars

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Exportations	19,65	19,32	24,46	32,22	46,33	54,74	60,59	78,59	45,19	57,09	72,88
Importations	9,5	12	13,3	17,6	19,2	20,6	22,2	24,1	26,2	38,89	44,94
Le solde commerciale	10,15	7,32	11,16	14,62	27,13	34,14	38,39	54,49	18,99	18,2	27,94

Source : Etablie à partir des données de la Banque d'Algérie

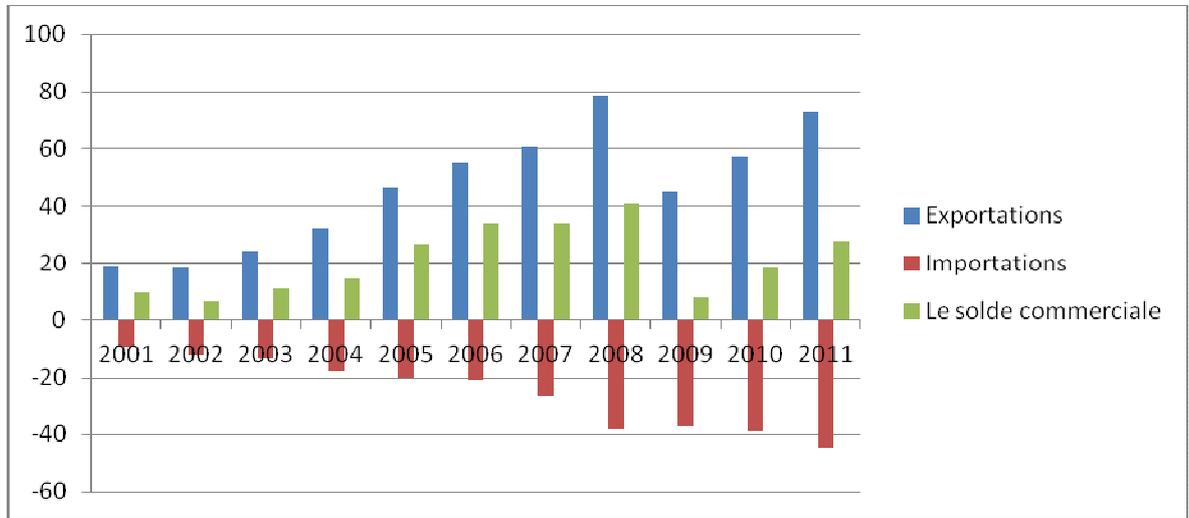
La contraction des échanges qui se sont répercutées sur les exportations de l'Algérie, a été générée par l'impact indirect de la crise financière internationale ainsi que la crise en

Europe. Qu'il s'agisse des hydrocarbures ou de tous les produits ou services exportés, ont engendré, une chute sévère des exportations qui a dépassé les 78,59 milliards de dollars en 2008, pour atteindre 45,19 milliards de dollars à la fin de l'année 2009, soit une baisse de 42,49% par rapport l'année 2008. Cette baisse a engendré la réduction des exportations des produits énergétiques (pétrole et gaz) qui s'explique par l'effet volume ainsi que par l'effet prix suite à la récession de l'économie mondiale. Il s'avère que la demande mondiale de pétrole accuse, selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), un net recul de 2,9% en 2009. En outre, le pétrole dont le prix du baril était de 145\$ à fin juillet 2008 du fait de la forte demande des pays émergents, des tensions anticipées sur les marchés pétroliers mais aussi de la lente réaction de l'offre, a chuté pour atteindre un point bas de 35 dollars vers la fin de l'année 2008 avant de passer une soixantaine et quelques dollars en 2009.⁸⁸

Quant aux exportations hors hydrocarbures, constituées principalement de produits para-chimiques dont les dérivés des hydrocarbures (soit 51%), elles ne représentent que 2,36% du volume global des exportations. Ces exportations de dérivés de pétrole ont elle aussi subit une baisse de plus de 41% en janvier 2009 par rapport à l'année 2008. Cela confirme le degré de dépendance structurelle de l'Algérie vis-à-vis de l'évolution des prix des hydrocarbures mais aussi de la valeur de la monnaie américaine dans une économie fortement dévalorisée et mono exportatrice. Sachant que la majorité des importations algériennes se font avec l'UE en euro, par conséquent, la dépréciation du dollar par rapport à l'euro ne fait qu'augmenter le recul de la valeur de la balance commerciale. Parallèlement, on constate au premier semestre de 2009, la note des importations demeure importante puisqu'elle atteint 9,42 milliards de dollars, soit une augmentation de 10,07% par rapport à la même période en 2008. Cela est associé à hausse des prix surtout des matières premières alimentaires mais également à l'augmentation de la demande. Le graphique n° 8 détaille les montants de la balance commerciale extérieure algérienne réalisés durant la période 2001-2010 et nous montre l'impact subi lors de la chute des prix des hydrocarbures en 2009, toutefois la reprise est assurée puisque les prix des hydrocarbures ont repris leurs cours normaux depuis 2010.

⁸⁸ Rapport mensuel de l'AIE mai 2009.

Graphique n° 8 : Représentations graphique de l'évolution de la balance commerciale algérienne



Source : Etabli à partir des données de tableau n° 17

Section 3 : Impact de la crise de la dette souveraine sur quelques indicateurs économiques

Dans cette troisième section nous essayerons de voir l'effet de la crise de la dette souveraine sur les IDE les réserves de change algériennes, la croissance économique le chômage et l'inflation

3.1. Impact de la crise de la dette publique sur les IDE en Algérie

L'investissement direct étranger (IDE) est une source importante pour la croissance des pays, qu'il soit sous forme de prêts, sous forme de prise de participation ou sous forme de joint-venture. Pour avoir l'impact de la crise de la dette sur les IDE le tableau n° 18 illustre cette situation.

Tableau n° 18 : L'évolution des IDE entrant en milliards de dollars USA aux prix courants et leur part en % durant 2001-2011

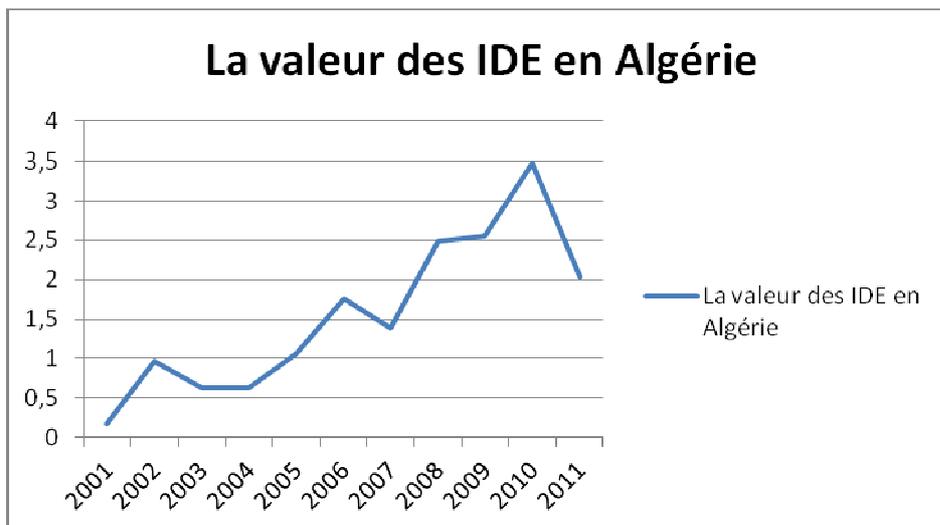
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
La valeur des IDE en Algérie	0,18	0,97	0,62	0,62	1,06	1,76	1,39	2,49	2,55	3,48	2,04	17,16
La part des IDE en %	0,048	5,65	3,61	3,61	6,17	10,25	8,1	14,51	14,86	20,27	11,88	100

Source : Etabli à partir des données de la Banque d'Algérie.

En 2001, les flux des IDE ont enregistré un montant de 0,18 milliards de dollars avec une part de 1,048 %. Mais en 2002, la part des IDE a connu une évolution remarquable, elle a progressé cinq fois par rapport à l'année 2001, avec un recul pour les deux années suivantes de 3,61%. Par contre, depuis l'année 2005, les flux d'IDE ont repris leur hausse avec un taux de 6,17 % (période de l'accord d'association l'Algérie _Union Européenne), nous constatons une nette Evolution des flux des IDE. Cette accélération traduit l'assiduité croissante du marché algérien pour les opérateurs étrangers, malgré ce rapide développement, l'Algérie n'attire pas pour autant les investisseurs étrangers. De plus, auprès de la communauté des affaires, l'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger (en grande partie liée à la non-disponibilité d'information qualitative sur les flux et tendances des IDE par secteur et par pays d'origine). Un manque de coordination entre les différents acteurs de l'investissement, une lenteur dans les procédures administratives (bureaucratie), un risque financier élevé (faillite de banques privées), une économie informelle qui s'institutionnalise, une difficulté d'accéder au foncier industriel et de retards considérables en termes d'infrastructures, ce qui génère une légère baisse en 2007 qui atteint un montant de 1,39 milliards de dollars avec une part de 8,10%. Durant la période 2008- 2010 les parts des flux des IDE a connu une hausse par rapport aux années précédentes. Ils passent respectivement de 14,51% ; 14,86% à près de 20,27%. Cette croissance s'explique par la crise financière internationale, celle de subprime suivie par la crise de la dette qui a affecté la zone euro, la raison qui a poussé les investisseurs à délocaliser vers des pays riches en ressources naturelles et stables économiquement par exemple les pays de Nord d'Afrique en particulier l'Algérie.

Mais en 2011, ils ont enregistré une baisse à 11,88 %, attribuée par certains à l'introduction de la règle de 49/51 qui est appliqué depuis 2010 qui limite à 49% la participation d'un investisseur étranger qu'il peut détenir dans une entreprise locale. A cela s'ajoute l'obligation pour les soumissionnaires étrangers, pour les contrats publics, à trouver des partenaires locaux. Graphique n° 9 explique l'évolution des IDE pour la période 2001-2011.

Graphique n° 9 : Représentation graphique de la valeur des IDE en Algérie durant 2001-2011 en milliard de dollars



Source : Etabli à partir des données du tableau n° 18

3.2. L'impact de la crise de la dette publique européenne sur les réserves de change de l'Algérie

Les réserves de changes importantes dont dispose l'Algérie ont servi d'amortissement à cette crise malgré une forte baisse des prix du pétrole en 2008 et 2009 qui a fait baisser les recettes pétrolières de près de la moitié. A la fin de 2009 les réserves de change sont établies à 148,9 milliards de dollars placé en plusieurs monnaies étrangères 46% en dollars, 42% en euro et le reste est constitué en d'autres monnaies étrangères. Le contrôle absolu de la banque d'Algérie sur l'offre de devise dans le marché interbancaire a permis de limiter les crises sur le taux de change et de freiner l'effet des crises sur ce taux. Le contrôle de la Banque d'Algérie sur les devises est renforcé par la réglementation qui encadre le transfert des devises, les devises rapatriées sont cédées à la Banque d'Algérie à hauteur de 100% pour les exportateurs des hydrocarbures, à 50% pour les exportations hors hydrocarbures et 50% des exportations en services. Les réserves accumulées au cours de la période 2004- 2008 ont

constitué une barrière solide face aux chocs exogènes comme les fuites en masse de capitaux ou une chute importante d'exportations, en plus, la politique d'ajustement financière entre les avoirs extérieurs et les crédits intérieurs (reprises de liquidité, facilité de dépôts rémunérés et réserves obligatoires) est menée par la Banque d'Algérie d'une manière prudente afin de garantir la stabilité monétaire du pays.

3.3. L'impact sur la croissance économique, l'emploi, le budget et l'inflation

L'effet de la crise financière et la crise de l'Europe sur la croissance, l'emploi, le budget et l'inflation sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau n°19 : Représentation des effets de la crise sur la croissance, l'emploi, le budget et l'inflation, en %

	2000-2007	2008	2009	2010	2011
Taux de croissance annuel moyen	4,1	3,6	2,2	4,1	3,2
Taux de chômage	20,1	11,3	10,2	9,9	10
Solde budgétaire en % du PIB	7,4	9	-5,5	-3,5	-5,1
Taux d'inflation	3,6	4,5	5,7	3,9	4,5

Source : Etablie sur la base des données du FMI et de la BAD

En dépit de la baisse de la demande mondiale et des cours des hydrocarbures, observée en 2009, sous l'effet de la crise économique internationale et la crise européenne, le taux de croissance économique a été de 2,2%, en baisse de 1,4% par rapport à l'année précédente. En 2010, avec la reprise de l'activité économique au plan mondial et le relèvement des cours du pétrole qui en a découlé, le taux de croissance s'est établi à 4,1%. La croissance hors hydrocarbures a quant à elle, été plus vigoureuse avec 9,3% en 2009 et 5,5% en 2010.

En contexte de forte croissance hors hydrocarbures, le chômage a chuté de manière continue pour atteindre 10,2 % en 2009, et 9,9% en 2010, grâce aux dispositifs mis par le gouvernement telle que : ANSEJ et CNAC.

L'inflation reste maîtrisée, du fait essentiellement de la politique monétaire prudente de la Banque d'Algérie. Au cours de la période 2004-2010, l'inflation a été de l'ordre de 3,6% en moyenne annuelle. En raison de la pression exercée par l'augmentation des prix des denrées alimentaires sous les effets de la crise internationale et la crise de l'Europe, son taux a atteint 4,5% en 2008, 5,7% en 2009, puis elle a enregistré une légère baisse en 2010 avec un taux de 3,6 %. Le niveau de l'inflation a connu un accroissement en 2011, pour atteindre 5,2% du fait d'une exacerbation de la pression sur les prix des produits alimentaires importés de l'UE, avec laquelle nous réalisons l'essentiel de nos échanges, le graphe suivant illustre cette situation.

Pour ce qui est de la position budgétaire qui était excédentaire de 2006 à 2008 (12,9% du PIB en 2006, 11,4% en 2007, 9,0% en 2008), enregistre depuis 2009 et 2010, des déficits atteignant respectivement 5,5 et 3,5% du PIB, du fait de l'effet conjugué de la baisse des recettes des hydrocarbures et d'un niveau élevé des dépenses publiques liées à la mise en œuvre d'un vaste programme d'investissements publics. Les déficits de 2009 et 2010 ont été financés, en partie, par le Fonds de régulation des recettes (FRR) mis en place en 2000, dans le but de garantir les dépenses publiques contre les fluctuations de la production et des cours des hydrocarbures. Notons aussi que la fiscalité pétrolière représente près de 80% du total des recettes budgétaires et couvre 97,9% des dépenses budgétaires. Par conséquent, la chute des prix du pétrole constatée en 2009, a un impact direct sur le solde budgétaire.

Conclusion

L'économie algérienne est basée essentiellement sur l'exploitation des hydrocarbures, ressource quasi unique du pays. Ces dernières constituent la principale source de revenu du pays (98% environs des recettes des exportations algériennes). Les recettes des hydrocarbures ont permis de financer les différents programmes de relance économique et de réduire considérablement la dette extérieure du pays. Ainsi le produit intérieur brut (PIB) demeure fortement influencé par le comportement de la production dans le secteur des hydrocarbures, compte tenu du poids de ce secteur dans la formation du PIB.

L'impact principal de la crise financière internationale sur l'économie algérienne est de type commercial. La variation du prix du pétrole se répercute sur les équilibres extérieurs dans un premier temps et sur la croissance économique dans un second temps. L'Algérie est l'un des pays qui a un rapport exportations des hydrocarbures sur exportations totales parmi les plus forts au monde. L'effet déstabilisant d'une baisse du prix du pétrole brut est par conséquent évident. Cet impact est largement visible dans les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie durant l'année 2009. D'après le Centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS) des Douanes algériennes, les exportations ont atteint 35,97 milliards de dollars durant les dix premiers mois de l'année 2009, contre 68,03 milliards durant la même période de l'année d'avant, soit une baisse de 47,13%. Quant aux importations, elles ont atteint 32,60 milliards de dollars à la fin Octobre 2009 contre 32,52 à la même période en 2008. Cette hausse dans la valeur des exportations s'est répercutée sur l'excédent de la balance commerciale qui est passé de 35,5 milliards de dollars durant les dix premiers de 2008 à seulement 3,3 milliards de dollars durant la même période de l'année 2009. L'impact est plus apparent dans leurs secteurs réels. Les IDE en provenance d'Europe ont freiné et des délocalisations de projets sont gelées ou écartés, ces régressions se répercutent négativement sur les taux de croissance du pays.

Conclusion générale

La zone euro connaît la plus grave crise de sa jeune histoire. Elle se bat pour son existence alors que certains, mettent en doute sa pérennité.

La crise de la dette souveraine a été principalement causée par le retournement du marché immobilier américain qui a provoqué une crise financière (Crise des subprimes) fragilisant le secteur bancaire. Cette crise financière a poussé les Etats à augmenter les dépenses publiques pour aider le secteur bancaire, touché par la bulle immobilière. Les taux d'endettement se sont vus augmenter d'une manière importante, chose qui a entraîné certains pays de la zone euro dans la crise. La crise européenne est donc le prolongement de celle des subprimes.

Le premier pays touché par cette crise est la Grèce, pour frapper en suite l'Irlande et le Portugal sans épargner, l'Espagne et l'Italie

- La Grèce, premier pays touché par cette crise a négligé les critères de convergence et a dépensé plus que ses recettes. De plus, ce pays est frappé par la corruption ;
- L'Irlande un autre pays touché par la crise à cause des projets d'investissements immobiliers financés par les crédits bancaires. Ceci a effondré le secteur bancaire et a poussé le gouvernement à dépenser pour aider les banques.
- Le Portugal, un pays caractérisé par sa croissance économique molle, son PIB n'a progressé que de 1.1% entre 2001 et 2007, la crise au Portugal avait donc des origines structurelles, ce pays a tant souffert des problèmes économiques après son intégration dans l'union européenne.

La crise de la dette souveraine a eu des conséquences néfastes, elle a causé une récession avec l'augmentation du taux de chômage et la baisse de l'épargne brute qui a ralenti la croissance économique. En plus, elle a affecté le secteur bancaire tout en le fragilisant. Les marchés des obligations et des titres ont été affectés.

L'Algérie pays principalement importateur des produits hors hydrocarbures, et exportateur des hydrocarbures a été indirectement impactée par la crise de la dette souveraine européenne. D'une part, une baisse en valeur réelle des recettes d'hydrocarbures qui a freiné la croissance économique passant de 3,6% en 2008 à 2,2 en 2009 soit une baisse de 1,4 et qui

Conclusion générale

s'est traduit par une chute des exportations qui a dépassé les 78,59 milliards de dollars en 2008 pour atteindre 45,19 milliards de dollars à la fin de l'année 2009 soit une baisse de 42,49%. D'autre part, une inflation importée, le taux d'inflation passe de 4,5% en 2008 à 5,7% en 2009 ce qui dégrade le pouvoir d'achat des ménages algériens.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

❖ OUVRAGES

1. ARTUS P, GRAVET I, « *La crise de l'euro : comprendre les causes en sortir par de nouvelles institutions* », édition ARMAND COLIN, Paris, 2012.
2. Balmond Louis et Bourrinet Jaques, *Les relations extérieures de l'union européenne*, QSJ ? PUF, Paris, 1984, p. 4.
3. CHATAIL C, « *Finance publique* », Edition centre de publication Universitaire, Paris 2001-2002.
4. DUWICQUET, V, « *Crise des dettes Souveraine : la Zone Euro dans la tourmente* », édition LNA N°59, 2010.
5. Gallet B, « *La politique étrangère commune* », édition ECONOMICA, Paris, 1999.
6. GILBERT A et all, « Dictionnaire économie : analyse, Auteurs, Institutions, politiques économiques », 2ème Edition, DALLOZ, 2002.
7. Gilbert benhayoun, maurice catin, Henri regnault « l'europe et la méditerranée : intégration économique et libre échange », 1997, p, 25.
8. Khader Bichara, *Le partenariat Euro méditerranée après la conférence de Barcelone*, l'Harmattan, Paris, 1997, p. 16
9. Petit Laurent P, « *Les fondements politiques des engagements de la communauté européenne en Méditerranée* », édition PUF, Paris, 1972.
10. Posca J, « *Agences de notation Au cœur des dérives de la finance* », édition IRIS, Montréal (Québec), 2012.
11. Ravenel Bernard, *Méditerranée : le Nord contre le Sud ?*, édition l'Harmattan, Paris, 1990, p. 109.
12. Voir les étapes de la création de l'UMA, Khader Bichara, *Le grand Maghreb et l'Europe: enjeux et perspectives*, Publisud-Quorum-Cermac, France, 2e édition, 1992, p. 55-72

❖ MEMOIRES ET THESES

1. AJILI Wissem, « *La gestion de la dette publique selon les approches économique, institutionnelle et financière application a une petite économie en développement : la Tunisie* », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Paris, 2007.
2. CAILLET David, 'Les motifs et les risques des achats massifs d'obligations gouvernementales par la Banque Centrale Européenne : Travail de séminaire de macroéconomie', Université de Fribourg, Fribourg, 2012
3. Charlotte Moeser, Piritta Sorsa, Sebastian Barnes. Synthèse étude économique de l'OCDE, Étude consacrée à la Zone euro est publiée concomitamment avec l'Étude consacrée à l'Union européenne. Paris, Mars 2012
4. JACCARD T, BIELER F, « Dette publique : quelle limites ? », 4ème année : Administration & Finance Publique, HESSO haute école spécialisée de suisse occidentale, Genève, 2010

❖ REVUES, ARTICLES ET COMMUNICATIONS

1. Asmus. Ronald D, Larrabee. F. Stephen, Ian O. Lesser, Mediterranean security : new challenges, new tasks, revue de l'OTAN, v44 No , 1996, p,25,31
2. Avis du Comité économique et social européen, doc. CES 835-89 Voir Alvaro de Vasconcelos, « *La nouvelle Europe et la méditerranée occidentale* », revue de L'OTAN octobre 1991, <http://www.nato.int/docu/revue/1991/9105-06.htm> (à rectifier)
3. Avis supplémentaire du Comité économique et social européen, Doc. CES. 90-512.
4. CAYROL Annika, « La notation financière des états : Réseau financement Alternatif », Mars 2011
5. Christophe Blot C, (2012), « *Le tigre celtique rentre ses griffes* », revue de l'OFCE / prévisions-125. (à rectifier)
6. David MOUREY « Dette publique, comportements de consommation et d'épargne », finances publiques, juin 2010
7. DESLANDES Christiane, « *les affaires* », revue de Finance et Investissement no. Vol. 10 No. 9 Secteur bancaire canadien, 2009.
8. Dupouy Alain, « *Le statut juridique de la coopération entre l'Algérie et la CEE* », la revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques, n° 1, 1979.
9. Extrait de la déclaration d'Alger, 1973

10. Frédéric lebaron, « la droite française, l'Europe et l'effet phobie », éditorial, PDF Le Front national adopte sur la question du budget européen une position bien plus radicale que l'UMP: <http://www.frontnational.com/2013/02/budget-europeen-une-baisse-insuffisante-et-en-trompe-loeil/>
11. Fried M, « *de la crise des subprimes à la crise financière* », les Cahiers Lasaires, N°35, Avril 2008.
12. GOURGUECHON Gérard, « les agences de notation », Paris, 2012, page, 11.
13. Grimaud N. « La diplomatie algérienne, un bilan historiquement positif », M. Lakhel (dir.), Algérie de l'indépendance à l'État d'urgence, Larmises/L'harmattan, Paris, 1992, p. 251.
14. JEAN Emmanuel, « Les modèles de contagion : une application à la crise de la dette souveraine européenne », Belgique, 2012, p.27
15. JEAN-PIERRE Landau, Banque de France, Revue de la stabilité financière N°16 « *Dette publique, politique monétaire et stabilité financière : Quelle politique pour la dette souveraine ?* », Avril 2012.
16. Le Monde du 16 Janvier 1998, p. 2.
17. *Le Monde*, 17 Avril 1970.
18. *Le Monde*, 2 juillet 1963, p. 16.
19. MAKHLOUF Farid. Les Politiques commerciales de l'Algérie et son intégration à l'Europe. Master 1 Economie des Affaires Européennes et Internationales. Université de Pau. 2006. p, 5
20. MEBTOUL Abderrahmane, Quels impacts pourrait avoir cette crise sur l'économie algérienne ?, Interview réalisé par Algérie-Focuc.com, 2011
21. ORDONNEAU Pascal 'Dette publique Irlandaise', Paris, 2012.
22. Panayotis, Gavras, « *fonds monétaire international* », Revue Finances & Développement, Mars 2012.
23. RABHI Meziane. Crise de la dette souveraine dans la zone euro, l'Algérie sera touchée dans un proche avenir, 2011
24. Revue euro- finance, baisse des investissements étrangers en Europe en 2009, 2010.
25. Revue Le figaro, « *Moody's dégrade la note de l'Irlande* », Paris, 2010.
26. Revue Le figaro, « *Standard & Poor's confirme la note de l'Irlande* », Paris, 2013.
27. Revue Le point, « *L'agence de notation Fitch dégrade la note de l'Irlande* », paris, 2010.

28. Robert Anne Cécile, « L'étrange politique étrangère de l'UE », le Monde Diplomatique, décembre 2002, p. 24-25.
29. Serge Demoulin, la crise financière : de la bulle internet à la crise des subprimes, du 12 janvier 2011.
30. Voir la Communication de la Commission : « Bilan de la politique méditerranéenne de la communauté » SEC (89) 1958, Bruxelles, le 10 novembre 1989.
31. Yahia Zoubir H, « *Les USA sont conscients de l'importance du pétrole en Algérie* »
<http://www.algerie-dz.com/article1570.html>

❖ RAPPORTS ET DOCUMENTATIONS

1. Aristide Djossou, « Les finances publiques benninoises face à la crise économique et financière », étude et document n°15/2010, décembre 2010.
2. Erkki Liikanen « High-level expert group on reforming the structure of the EU banking sector », Bruxelles, 2 octobre 2012.
3. Rapport anticorruption de la commission au conseil et au parlement de l'UE Bruxelles, 2014.
4. HUMBERT J F, « *La crise économique et financière au Portugal* », la commission des affaires européennes, rapport d'information N°249, 2011.
5. Rapport annuel de la Banque d'Algérie sur l'évolution économique et Monétaire en Algérie en 2009.
6. Rapport mensuel de l'AIE mai 2009.
7. Schmidt C. (2012), « Entre géo finance et géopolitique : le problème récurrent des dettes souveraines », Chaire géopolitique, Paris, p.1
8. Bulletin de la Banque de France, N° 168, La notation au cœur du fonctionnement des marchés, euro système, Décembre 2007.
9. La Presse Affaires, L'artillerie lourde face à une grave crise financière, octobre, 2008.
10. STERDYNIAK Henri, Réduire la dette publique, une priorité ?, La Vie des idées, Février 2013.
11. Dossier de presse Inauguration officielle de la bibliothèque universitaire Droit - Science politique - Économie – Gestion et de l'Espace Jean Raux Centre d'excellence Jean Monnet de Rennes juin 2013.
12. HUMBERT J F, « *La crise économique et financière au Portugal, la commission des affaires européennes* », rapport d'information N°249, 2011.

❖ SITES INTERNET

1. <http://www.trader-finance.fr>
2. <http://www.lesechos.fr>
3. <http://www.toupie.org>
4. <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>
5. <http://congo-liberty.com>
6. <http://www.insee.fr>

7. <http://www.bondedomain.com>
8. <http://www.medeia.be>
9. <http://europa.eu>
10. <http://lci.tfl.fr>
11. <http://www.lefigaro.fr>
12. <http://www.lemonde.fr>
13. <http://donnees.banquemondiale.org/>
14. <http://leblogalupus.com>
15. <http://france-inflation.com>
16. <http://www.europarl.europa.eu>
17. <http://www.oecd.org>
18. <http://definition.actufinance.fr>
19. <http://data.worldbank.org>
20. <http://psteger.free.fr>

LISTES DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES

ADEM	Association algérienne de l'économie de marché
AIE	l'Agence Internationale de l'Energie
BCE	La Banque Centrale Européenne
CCE	Course Croisière EDHEC
CEE	Communauté Economique Européenne
CSO	Central Statistics Office Ireland
FED	Réserve fédérale des Etats-Unis
FMI	Fond Monétaire International
FRR	le Fonds de Régulation des Recettes
IDE	L'investissement Direct Etranger
MEDA	La nouvelle enveloppe financière pour les pays tiers méditerranéens
NAMA	National Asset Management Agency
OCDE	L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OICV	L'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs
OMC	l'Organisation Mondiale du Commerce
ONU	L'Organisation des Nations unies
OPEP	L'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PGM	Politique Globale Méditerranéenne
PIB	Le Produit Intérieur Brut
PMR	La Politique Méditerranéenne Rénovée
PTM	Pays Tiers Méditerranéens
UE	L'Union Européenne
USA	United States of America
USD	United States Dollar
WIF	World Investment Forum

Liste des tableaux

01	Des notes de notations à long terme selon les trois agences de notation	10
02	notes de l'Espagne, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie et du Portugal au 1 ^{er} novembre 2009 et au 1 ^{er} mai 2012	25
03	Dettes publiques, déficit budgétaire, dépenses et recettes publiques dans la zone Euro (17 pays), % du PIB.	27
04	Dettes publiques brutes Irlandaises (en % du PIB et en millions d'euros {M €})	29
05	la dette publique 2010- 2012 (en % du PIB)	33
06	Solde budgétaire 2005-2010 (en % du PIB)	33
07	Note de la dette souveraine portugaise au 1 ^{er} janvier 2011	34
08	Taux de croissance du PIB réel : variation par rapport à l'année précédente(%)	35
09	Épargne brute en % du PIB dans la zone d'euro (17 pays)	36
10	Taux de chômage (en %)	41
11	Taux de chômage corrigés ...	43
12	Évolution des exportations hydrocarbures de l'Algérie durant la période (2001-2011), en milliards de dollars EU	54
13	Évolution des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie durant la période (2001-2011), en milliards de dollars	56
14	La part des exportations par groupe de produits hors hydrocarbures durant la période 2001-2011	58

15	Evolution des importations de l'Algérie durant la période 2001-2011 en Milliards de dollars	59
16	Importation par groupe de produit durant la période 2001-2011	61
17	Représentations de l'évolution de la balance commerciale algérienne durant 2001-2011	62
18	L'évolution des IDE entrant en milliards de dollars USA aux prix courants et leur part en % durant 2001-2011	65
19	Représentation des effets de la crise sur la croissance, l'emploi, le budget et l'inflation, en %.	

Liste des Graphiques

01	Dépenses totales des administrations publiques : % du PIB	26
2	Chômage dans la Zone d'euro - pourcentage de la population	37
3	Taux des obligations a 10 ans dans l'Espagne, le Portugal et Irlande	39
4	Indice EUROSTOXX 50 entre 1990 et 2011 (Euro Price)	40
5	Représentation des exportations hydrocarbures de l'Algérie pendant la période 2001-2011.	56
6	Présentation des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie pendant la période 2001-2011	57
7	Présentation des importations hors hydrocarbures de l'Algérie pendant la période 2001-2011	60
8	Représentations de l'évolution de la balance commerciale algérienne	64
9	Représentation de la valeur des IDE en Algérie durant 2001-2011	66

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	1
Chapitre 1 : Généralités sur la crise des subprimes et la crise de la dette souveraine	4
Introduction au chapitre	4
Section 1 : Définition et concepts liée aux deux crises	4
1.1. Définition de la crise financière de 2007(crise des subprimes)	4
1.2. Définition de la dette souveraine.....	6
1.3. Définition du déficit public	8
1.4. Soutenabilité de la dette publique	8
1.5. Agence de notation.....	9
1.6. Le phénomène de contagion.....	10
Section 2 : Lien entre crise des subprimes et crise de la dette souveraine	11
2.1. Crise des subprimes	12
2.2. Crise systémique	12
2.3. Crise économique.....	12
2.4. Crise de la dette souveraine	12
2.5. Crise de confiance dans l'Europe.....	14
Section 3 : Caractéristiques, fonctions et approches théoriques de la dette souveraine	14
3.1. Caractéristiques de la dette souveraine	14
3.2. Les fonctions de la dette souveraine	15
3.3. La dette publique dans la théorie économique	17
Conclusion du chapitre	21
Chapitre 2 : Causes et conséquences de la crise de la dette souveraine européenne.....	22
Introduction au chapitre.....	22
Section 1 : Les causes de la crise de la dette souveraine européenne	22
1.1. Les causes communes de la crise de la dette souveraine européenne	22
2.1. Les causes spécifiques de la crise de la dette souveraine pour la Grèce, l'Irlande et le Portugal	27
Section 2 : Les conséquences de la crise de la dette souveraine européenne.....	34

2.1. Les conséquences communes de la crise de la dette souveraine.....	35
2.2. Les conséquences spécifiques sur l'Irlande et le Portugal	40
Conclusion du chapitre	44
Chapitre 3 : Impacte de la crise de la dette souveraine sur l'Algérie	45
Introduction au chapitre	45
Section 1 : Les relations entre l'Algérie et l'Union européenne	45
1.1. Historique des relations entre l'Algérie et l'Union européenne	45
1.2. Le processus de Barcelone	51
Section 2 : Reercutions de la crise de la dette souveraine sur les échanges extérieurs de l'Algérie avec l'union européenne	53
2.1. Les exportations de l'Algérie vers l'UE de 2001-2011	53
2.2. Les importations des produits en provenance de l'Union Européenne	59
2.3. La balance commerciale de l'Algérie vis-à-vis de l'Union Européenne.....	62
Section 3 : impact de la crise de la dette souveraine sur quelques indicateurs économiques	64
3.1. Impact de la crise de la dette publique sur les IDE en Algérie	64
3.2. L'impact de la crise de la dette publique européenne sur les réserves de change de l'Algérie.....	66
3.3. L'impact sur la croissance, l'emploi, le budget et l'inflation.....	67
Conclusion du chapitre	69
Conclusion générale.....	71

Résumé

La crise de la dette souveraine en Europe est une conséquence directe de la crise des subprimes; les États ont été obligés de recapitaliser les banques commerciales ainsi que des entreprises du secteur privé en difficulté, aggravant de ce fait le déficit public des États. Au vu des finances publiques de certains États, les investisseurs ont perdu confiance dans les obligations émises par ces pays. De ce fait, les rendements obligataires ont fortement augmenté rendant le financement des États plus difficile.

Notre travail met en lumière les causes communes aux pays touchés (La crise des subprimes, les agences de notation, l'endettement excessif des États) et les causes spécifiques liées à des facteurs économiques dans quelques pays. Les conséquences sont néfastes et touchent les secteurs économique et social. Cette crise a touché également les pays partenaires de la zone euro dont l'Algérie fait partie et elle a eu comme conséquence, la diminution de la demande des pays européens sur les hydrocarbures et la forte augmentation de la facture des importations algériennes en provenance de l'Europe.

Mots clés : Crise des subprimes, crise de la dette souveraine, agences de notation.

Abstract

The sovereign debt crisis in Europe is a direct consequence of the subprime crisis. The states were forced to refund the trade Banks and private sector enterprises in financial difficulties, making worst the public deficit. The situation of finances of some states made investors distant to the obligations emitted by these states. Thus, the obligations returns have strongly increased creating difficulties for the financials of the state.

Our work enlightens the common causes in the affected countries (the subprime crisis, rating agencies, and excessive debts of the countries) and the specific causes linked to economic facts in certain countries. The consequences are serious and affected both economic and social sectors. This crisis has also affected partner countries of the Euro zone including Algeria and has consequence such, the decrease of the demand of the hydrocarbons and the huge increase in the imports factures in Algeria coming from Europe.

Keywords: subprime crisis, sovereign debt crisis, rating agencies.